# SOMMAIRE



Le mot du Maire	Page	2
Les décisions du Conseil Municipal	Page	4
Les finances de la commune	Page	16
Les travaux en 2018	Page	18
Informations diverses	Page	20
Le comité St Martin	Page	22
Le club du 3ème âge	Page	24
Le repas des aînés	Page	25
La vie scolaire	Page	26
L'association des parents d'élèves	Page	28
L'école en images	Page	29
Le mot des enseignantes	Page	31
Le 11 Novembre 2018	Page	32
La société de chasse	Page	34
Les copains pêcheurs	Page	36
Les travaux en 2018 (suite)	Page	37
Cela s'est passé en 2018	Page	38
Le Syndicat d'eau	Page	40
Le SIVOS de la Chauvinière	Page	43
La Band'Azimut	Page	44
Le fête de la musique	Page	45
La Lyre amicale de Selommes	Page	46
Le Téléthon	Page	48
Les sapeurs pompiers	Page	50
La gendarmerie	Page	52
Quelques règles citoyennes	Page	54
Territoires Vendômois	Page	55
La médiathèque de Selommes	Page	56
Le SCOT du Vendômois	Page	57
Le Pays Vendômois - Le SIDELC	Page	58
L'ADIL 41	Page	59
Présence verte	Page	60
L'ADMR	Page	61
ADOC 41	Page	62
La mission locale du Vendômois	Page	63
Hommage à Philippe Bigot	Page	64
Nos joies, nos peines	_	
Le calendrier des manifestations	_	
Calendrier ValDem	Page	68



## Le mot du maire

L'année 2018 restera marquée par plusieurs conflits sociaux. La réforme ferroviaire mise en place par le gouvernement a occasionné de nombreux jours de grève au printemps. Cela s'est traduit par des perturbations importantes aussi bien dans le transport des passagers que des marchandises.

En cette fin d'année, c'est un mouvement social spontané qui est apparu sous la forme du mouvement des gilets jaunes. Les principales revendications concernent le changement de la politique fiscale et l'amélioration du niveau de vie. Malheureusement, on a déploré lors de ces manifestations hebdomadaires, d'importants dégâts matériels ainsi que le décès de 10 personnes. Il ne faut pas oublier non plus que plusieurs centaines de personnes ont été blessées.

Concernant notre commune, l'année 2018 a été calme ce qui n'a pas empêché de continuer les investissements et de concrétiser toutes les décisions prises par le conseil municipal.

Au printemps, nous avons récupéré plus de 900 tonnes de « grattage de route » qui ont permis de renforcer le chemin du ceinture de Villamoy , le chemin du cimetière, ainsi que les entrées de plusieurs autres chemins, soit une longueur totale de plus de 1500 m. Nous pouvons dire que les chemins de la commune sont, dans leur ensemble, en bon état!

Les principales réalisations en 2018 ont été :

- la rénovation de l'espace derrière le secrétariat de la mairie, avec isolation des toilettes et des murs extérieurs, remplacement des fenêtres et mise en place d'une nouvelle cuisine.
- la réfection de la cour de l'école avec l'achat de mobilier urbain (jardinières et bancs).
- Divers travaux de voirie.

La somme totale des investissements s'élève à  $31.950 \in HT$  (soit  $38.340 \in TTC$ ). Nous avons bénéficié d'une subvention DSR (conseil départemental) de  $11.000 \in ainsi que d'une subvention FACIL (communauté d'agglomération Territoires Vendômois) d'un montant de <math>4.600 \in A$ .

Le conseil municipal a décidé pour l'année 2019 d'investir dans la rénovation des trottoirs rue de l'Abbaye et rue des Peziers. Un premier devis nous indique que le montant prévisionnel se situerait autour de 55.000 €. Nous devrions pouvoir bénéficier de plusieurs subventions.

Comme il est de coutume, vous trouverez ci-après le compte rendu détaillé des différentes réunions du conseil municipal ainsi que tous les faits marquants de l'année 2018 en images.

Je voudrais souhaiter la bienvenue à toutes les familles qui sont venues s'installer dans notre commune cette année.

Merci aux associations qui animent notre village. Nous avons le plaisir d'en accueillir une nouvelle, il s'agit « des copains pêcheurs » dont le président est Robin Guillon.

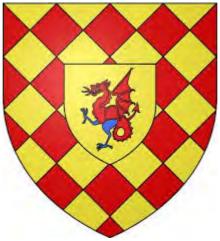
Merci à mes adjoints: Gérard David, Pascal Noyau et Daniel Savigny qui passent beaucoup de temps au service de notre commune et de ses habitants et merci à l'ensemble du conseil municipal pour son assiduité et l'excellente ambiance qui règne au sein de notre assemblée.

Merci à nos employés communaux : Carole Hallouin, Melinda Lopes et Jean-François Coutout.

Avec une mention particulière pour notre secrétaire Carole qui a fêté ses 20 ans de présence dans notre commune le 2 janvier 2019 en présence des conseillers municipaux de Villemardy et Périgny!

Je vous souhaite une bonne lecture de ce 21ème bulletin municipal et vous adresse pour 2019 mes meilleurs vœux de bonheur et de réussite.

Gilles Leguereau



Blason de Villemardy



# Les décisions du Conseil Municipal

### Réunion du 1er février 2018

- Syndicat d'eau potable
  - Le rapport annuel du délégataire 2016 est consultable à la mairie.
  - Grâce à une importante recherche de fuites, le rendement du réseau s'est amélioré pour atteindre 76,27 %. La qualité de l'eau est bonne, néanmoins il est à noter la présence d'atrazine déséthyl; une réflexion est en cours pour la mise en place d'un traitement pour l'éliminer.
- Balayage des trottoirs 2018
  - Comme l'an dernier, il est proposé de faire 4 passages aux dates suivantes :
  - mardi 27 mars
  - mardi 26 juin
  - mardi 25 septembre
  - mardi 27 novembre

Le coût du balayage est de 310,00 € HT par passage.

- SIVOS de la Chauvinière
  - Suite à la demande des dirigeants de l'US Selommes, une réunion a eu lieu courant décembre. L'objet de cette réunion était le remplacement des radiateurs de la salle ainsi que des vestiaires devenus, avec le temps, pour la plupart obsolètes. Après discussion, et à l'unanimité, il a été décidé de remplacer tous les radiateurs. Le devis est de 8000 €. Nous avons 2000 € en section investissement, il faut donc emprunter 6000 € remboursables sur 5 ans par les 5 communes adhérentes, au prorata défini par les statuts.
- Le recensement de la population s'effectue du 18 janvier au 17 février. Il est proposé de verser à l'agent recenseur une indemnité brute de 650 €. Il est à noter que l'état rembourse 530 €. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
- Après réflexion, Mme Cathy Alexandre ne souhaite plus reprendre le ménage dans les bâtiments communaux. Melle Mélinda Lopes est candidate pour ce poste, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
- Achat d'un défibrillateur
  - Le choix s'est porté sur un appareil de type « Pack exterieur » commercialisé par UGAP. Le coût est de 1465,48 € HT soit 1.758,59 € TTC. Le délai de livraison est de 8 semaines. Il sera installé à l'extérieur de la salle polyvalente.
- Le conseil municipal décide à l'unanimité d'apporter son soutien à la candidature de la commune de Lamotte Beuvron pour l'organisation des

épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le comité d'organisation de Paris 2024.

- Daniel Savigny nous donne le compte rendu de la visite de la commission sécurité dans notre salle polyvalente. Quelques vérifications électriques seront à faire rapidement par notre électricien.
- Merci à Fabrice Saint-Oyant pour la remise à jour de notre site internet.
- Remise du bulletin municipal 2017
  - merci à Denis Patry qui a proposé de préparer des amuse-bouches et autres petits fours!!
  - responsables vin d'honneur et préparation de la salle : Gérard David et Daniel Savigny, responsables remise des bulletins : Carmen David et Pascal Noyau

#### Réunion du 20 Mars 2018

### Compte administratif

Après avoir vérifié tous les chapitres, il est constaté au 31/12/2017 un excédent de trésorerie d'un montant de 119.686,59 €, somme qui sera « injectée » dans le budget primitif 2018.

- Préparation du budget primitif 2018
  - Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les impôts locaux.
  - Investissements 2018:
  - \* démolition de la cloison et des placards, remplacement des 2 fenêtres, fourniture et pose d'un doublage en placo avec joint dans l'ancienne cuisine derrière le secrétariat,
  - \* suite à ces travaux, un agencement est prévu avec la fabrication sur mesure de divers meubles, placards et rayonnage en stratifié,
  - \* fourniture et application d'un enduit brossé à pierre vue sur le mur derrière la mairie et derrière les toilettes des enfants, isolation extérieure des toilettes de la mairie.
  - \* réalisation d'une tranchée et pose de tuyaux PVC pour l'évacuation des eaux pluviales rue de la Gibardière,
  - \* relève d'une bordure de trottoir sur une longueur de 7 m et pose d'un béton taloché rue des Boissonnards.
  - \* demande de devis pour le réaménagement de la partie caillouteuse de la cour de l'école.
  - \* achat du défibrillateur,
  - \* achat d'une table à poser devant la salle polyvalente.
  - Le conseil municipal décide d'inscrire la somme de 30.000 € pour tous ces investissements à l'article 21 du budget primitif 2018.
- Concernant l'aménagement de certains trottoirs de la commune, le conseil municipal souhaite attendre l'année prochaine afin de faire un projet global et

- demander des subventions spécifiques.
- Au chapitre des subventions communales, celles-ci sont toutes reconduites. La nouvelle association de la pêche du Grand Marchais recevra une enveloppe de 120 €. Une demande de subvention a été présentée par l'ADMR mais le conseil municipal souhaite avoir plus d'informations sur son fonctionnement afin de se positionner.
- Suite au contrôle sécurité de la salle polyvalente, quelques travaux étaient à effectuer. Le montant total de ces travaux s'élève à 818,40 € TTC La commission de sécurité s'est réunie le 16 mars à la sous-préfecture de Vendôme et a émis un avis favorable au fonctionnement de notre salle polyvalente.
- La subvention octroyée par le conseil départemental au titre de la DSR 2018 est de 11.000 €.
- Après que M. Bruno David ait donné son avis, le défibrillateur a été acheté pour la somme de 1.885 € HT soit 2.262 € TTC. Il ne reste plus qu'à l'installer à l'entrée extérieure de la salle polyvalente. Tous les habitants de la commune seront invités pour une démonstration.
- Le conseil municipal propose d'effectuer un nettoyage de printemps le samedi 7 avril de 9h à 12h, des affichettes seront distribuées dans les boîtes aux lettres.
- Daniel Savigny a donné le compte rendu de la visite du colonel au centre des pompiers de Selommes.
- Pascal Leroi a fait un résumé de la dernière réunion de ValDem.
- Pascal Noyau a informé sur les derniers objectifs du syndicat mixte du pays vendômois.
- Prochaine réunion le vendredi 13 avril pour le vote du compte administratif 2017 et du budget primitif 2018.

#### Réunion du 13 Avril 2018

- Vote du compte administratif 2017
   Le résultat de clôture en section d'investissement est de 49.429,99 €.
   Le résultat de clôture en section de fonctionnement est de + 169.116,58 €.
   L'excédent total de clôture de l'exercice 2017 est donc de + 119.686,59 €.
   Ce compte administratif est voté à l'unanimité.
- Vote du budget primitif 2018
   La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 301.129,00 € et la section d'investissement à 84.430,00 €.
   Le budget primitif est voté à l'unanimité.
- La communauté d'agglomération Territoires Vendômois propose de subventionner à hauteur de 20 % des projets d'investissements pour les communes de moins de 1000 habitants. Il s'agit de FACIL (Fonds d'Aides Communautaires aux Investissements Locaux).

Le conseil municipal, après discussion, souhaite qu'un dossier soit instruit afin de bénéficier de cette subvention.

• Budget du syndicat scolaire

<u>Tableau des répartitions (proportionnelles au nombre d'habitants)</u>:

	<u>Habitants</u>	<u>BAT</u>	<u>SIVOS</u>	<u>TOTAL</u>
	(population municipale)	(€)	(€)	(€)
Villemardy	287	3.247	28.184	31.431
Périgny	209	2.364	20.525	22.889
Villeromain	252	2.851	24.747	27.598
Tourailles	136	1.538	13.356	14.894
TOTA	AL 884	10.000	86.812	96.812

- Le nettoyage de printemps a eu lieu le samedi 07 avril. Merci à la douzaine de personnes présentes qui a bravé la pluie afin de nettoyer notre commune.
- Des nouveaux devis vont être demandés afin de réaménager la partie caillouteuse de la cour de l'école.
- Dates à retenir :
  - samedi 16 juin : fête de la musique
  - dimanche 17 juin : des tracteurs anciens défileront à Villemardy et seront exposés en fin de matinée sur le parking de la salle polyvalente.

## Réunion du 05 juin 2018

- Une délibération est à prendre concernant la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
  - Le CISPD, instance de concertation, constitue un lieu de travail et d'échange d'informations avec des missions qui visent à :
  - identifier les problématiques de délinquance du territoire ;
  - recenser et évaluer les réponses existantes ;
  - définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique ;
  - proposer des actions en matière de prévention et de délinquance.
  - Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création du CISPD de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois dont la composition sera fixée par arrêté du président.
- Le montant des aides de l'Agence de l'Eau devrait diminuer de 25% soit une perte d'environ 100 millions d'euros dès 2019 sur l'ensemble du bassin Loire Bretagne. Cette baisse considérable ne permettra plus de répondre efficacement aux besoins des collectivités et des acteurs économiques du bassin

Par délibération, le conseil municipal souhaite soutenir la motion adoptée par le comité de bassin Loire Bretagne du 26 Avril 2018.

- Le 23 Avril nous avons récupéré environ 900 tonnes de broyage d'enrobé. Il nous a servi à renforcer le chemin de ceinture de Villamoy, le chemin du cimetière ainsi que quelques entrées de chemins de terre soit environ 1500m. Les entreprises Fermé et Taillard ont nivelé avec des tracto-pelles cette matière. Jean-François a roulé le tout. La facture de location de matériel s'élève à environ 2000 €. Merci aux personnes qui ont participé à ces travaux.
- Travaux d'aménagement de la cour de l'école.
   Après étude de plusieurs devis, le conseil municipal a décidé de faire confiance à l'entreprise Taillard pour un montant de 4815 € HT soit 5778 € TTC.
   Du mobilier urbain va être acheté pour aménager cet espace ainsi que devant la salle polyvalente pour plus de 4000 €.
- La subvention FACIL demandée à la communauté d'agglomération Territoires Vendômois serait de l'ordre de 4600 €.
- Fête de la musique
  - Distribution des affichettes dans les boîtes aux lettres : G. David et F.
     Gousseau
  - Préparation de l'église : Mélinda et Jean-François
  - Préparation du hangar, des tables extérieures et du barbecue : samedi 16/06 à 17h.
  - Responsable du vin d'honneur : G. David et G. Leguereau

## Réunion du 06 juillet 2018

- La commune de Villemardy va bénéficier d'une subvention FACIL (Fonds d'Aide Communautaire aux Investissements Locaux), elle sera de 4.610 € et concerne l'aménagement de la mairie et de ses abords. Pour toucher cette somme, il convient de signer une convention entre la commune et la communauté d'agglomération Territoires Vendômois.
  - Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
- Une nouvelle fois, la fête de la musique a connu un beau succès. Merci aux enfants de l'école de Villemardy et à leur maîtresse Améline. Merci à la Chorale Chœur de Cisse qui nous a offert un beau concert. Merci à la Band'Azimut qui, cette fois encore, a remarquablement assuré le spectacle en fin de soirée. Des plantes ont été offertes à Améline, Alice et Elise.
  - Merci également aux jeunes qui ont aidé à ranger et à nettoyer le hangar tard dans la nuit !! Plus de 120 personnes sont restées « pique niquer » le soir.
- Une réunion du SAEP a eu lieu le 26 juin pour la remise du rapport de l'étude patrimoniale.
  - La valorisation du patrimoine : forage, station de traitement, réservoir sur tour, conduites, branchements, compteurs, compteurs de sectorisation, interconnections, compteur général est de 17.075.000 €.
  - Concernant le renouvellement des canalisations, nous constatons 3 priorités :

- la priorité 1 de 8.876 m (11,2 %) à faire rapidement,
- la priorité 2 de 11.573 m (14,6 %) à moyen terme,
- la priorité 3 de 58.946 m (74,2 %) à long terme.

La commune de Selommes projette d'effectuer un enfouissement de réseaux rue de Bel Air, rue de Beauce et rue de la Vallée. Une étude est lancée pour que le SAEP renouvelle les canalisations dans ces rues (qui sont en priorité 1).

Le coût du renouvellement du réseau défini en vulnérabilité forte (niveau 1) se situe à environ 125.000 € HT/an pendant 15 à 20 ans.

De plus , il faudra provisionner les travaux d'amélioration de la qualité de l'eau produite vis à vis des pesticides : traitement, dilution.... Le coût estimatif est de 300.000 € HT.

Tous ces travaux impacteront le prix du m3 d'eau qui est de 1,70 € actuellement et pourrait atteindre progressivement les 2,80 € en 2035.

## • Syndicat Scolaire

79 enfants sont inscrits pour la rentrée prochaine. En ce qui concerne la répartition des élèves dans les 3 classes, la proposition des enseignantes a été refusée. La DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale) impose la répartition suivante :

	Périgny	Villeromain	Villemardy
	5 PS / 1 TPS	10 <i>C</i> P	8 <i>C</i> E2
	8 MS	15 CE1	10 <i>C</i> M1
	8 <i>GS</i>	4 CE2	10 CM2
TOTAL	22 élèves	29 élèves	28 élèves

Le groupe de CE2 sera donc scindé pour la rentrée 2018 sans regroupement sur la journée du jeudi, ce qui n'est probablement pas le plus judicieux! Les 4 maires du regroupement ont donc écrit à la DASEN pour lui proposer d'ouvrir une 4ème classe (comme en 2013) en sachant que ce local est équipé pour accueillir une enseignante et ses élèves!

Le prix du repas a été fixé pour l'année prochaine à 3,60  $\in$  pour les enfants et 4,75  $\in$  pour les adultes. Le coût de l'heure de garderie passera de 2,25  $\in$  à 2,30  $\in$ .

• La dernière réunion de Territoires Vendômois était consacrée à la mutualisation. Beaucoup de points ont été évoqués: regroupement d'achats, prestations intellectuelles, services mutualisés, moyens humains, équipements... mais tout cela sera difficile à mettre en place avant la fin de cette mandature! Merci à Daniel Savigny qui a installé le défibrillateur sur le mur extérieur de la salle polyvalente. Il est fonctionnel! Une formation sera proposée aux habitants de la commune par Bruno David à l'automne.

Merci également à Daniel pour la réparation du camion.

• Toutes les entreprises sollicitées sont prêtes à effectuer les différents travaux sur la commune pendant les grandes vacances.

- 14 juillet
   Denis Patry confirme que c'est le comité des fêtes qui prend en charge toute l'organisation de cette journée.
- Le conseil municipal s'est rendu devant la salle polyvalente et propose d'installer 3 bancs sur la partie engazonnée.

## Réunion du 21 Septembre 2018

- Mise en place du nouveau régime indemnitaire pour les cadres et les agents de la fonction publique.
  - Les indemnités (IAT et IFTS) versées sont maintenant remplacées par le RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Il est composé de 2 parties : l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) dont le plafond pour un temps plein est de 17.480 € pour les cadres (et secrétaire de mairie) et 10.800 € pour les agents. Il s'agit de fixer un pourcentage « au mérite » qui pourra être rediscuté au moins tous les 4 ans ou en cas de changement de fonction. La deuxième composante du RIFSEEP est le CIA (complément indemnitaire annuel). L'autorité territoriale procédera, par voie d'arrêté, aux attributions individuelles qui peuvent être comprises entre 0% et 100% du montant maximal (2.380 € pour les cadres et 1.200 € pour les agents). Ce coefficient sera déterminé à partir de différents critères : l'assiduité, l'implication, l'efficacité, les compétences professionnelles, les qualités relationnelles. Le coefficient attribué sera revu annuellement à partir des résultats des entretiens professionnels.
- La communauté d'agglomération Territoires Vendômois propose de mettre en place la « dotation de solidarité communautaire 2018 ». En effet 56 communes sur les 66 enregistrent des réductions de DGF pour un total de 604.538 €.
   Le conseil propose d'instituer un fond d'amortissement des pertes de DGF d'un montant de 300.000 €. Les communes concernées recevront donc entre 45% et 50% de leurs pertes en fonction de l'effort fiscal.
   Pour Villemardy la perte était de 3.270 €, l'allocation de compensation sera de 1.463 €.
- A la rentrée 75 enfants étaient inscrits, répartis comme suit ; Périgny 21, Villeromain 26 et Villemardy 28.
  - Le courrier des maires demandant à l'inspection d'académie d'ouvrir une 4ème classe n'a pas été entendu, mais cela a néanmoins eu un effet positif car une enseignante viendra le lundi matin et le jeudi matin aider la titulaire du poste à Villemardy. De plus une AVS est présente  $4\frac{1}{2}$  journées par semaine.
  - Concernant le personnel du syndicat, Anaïs (ATSEM) sera en congés maternité du 16 décembre 2018 à mi avril 2019, une solution en interne est envisagée pour la remplacer.

- Travaux commune
  - Cour de l'école : la bande en enrobé entre les pavés et la cour de l'école va être refaite, les joints des pavés vont être cimentés
  - Le mobilier urbain doit arriver dans les prochains jours
  - Les travaux d'évacuation des eaux pluviales derrière le préau et les toilettes enfants + les purges en enrobé dans la cour de l'école ainsi que devant le parking de la mairie entraînent une plus-value de 970,56 € HT.
  - Les travaux rue de la Gibardière et rue des Boissonnards sont effectués.
  - Comme convenu, M Ferreira a isolé extérieurement les WC mairie pour un coût de 2.040,00 € HT.
  - L'entreprise BUTTIEU intervient les 24 et 25 septembre pour l'aménagement du secrétariat/coin cuisine.
- Une délibération est à prendre concernant la mutualisation avec l'Agglo. Les 5 axes exprimés sont :
  - équipements (prestations entre communes et CATV)
  - moyens humains (équipes de renfort)
  - groupement d'achats
  - prestations intellectuelles, ingénierie conseil
  - services mutualisés (type ADS)

Le conseil municipal donne son accord pour cette proposition.

• 14 juillet 2019

Le conseil municipal souhaite que cette journée républicaine soit fêtée dans notre village. Après discussion et à l'unanimité, il est proposé que l'organisation et le coût soient à la charge de la commune.

Le conseil municipal, le comité des fêtes ainsi que toutes les personnes volontaires pourront ainsi apporter leurs idées pour faire de cette journée un moment convivial qui n'aura qu'un seul but : animer notre commune!

### Réunion du 26 Octobre 2018

- Refonte des statuts de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois.
   Compte tenu des modifications législatives intervenues depuis la fusion, compte tenu des choix effectués par le conseil communautaire dans le cadre du processus d'harmonisation des compétences, et des propositions du comité de pilotage d'intérêt communautaire, il semble opportun de mettre à jour les statuts de la communauté afin de prendre en compte l'ensemble de ces évaluations.
  - Après lecture des différentes compétences et des modifications apportées, le conseil municipal approuve à l'unanimité les statuts de Territoires Vendômois.
- Approbation du rapport relatif aux mutualisations de services incluant le schéma de mutualisation des services pour la période 2018-2020.
  - Après avoir étudié les différents axes de mutualisation, le conseil municipal

donne son accord à l'unanimité.

Investissements 2018

Tous les travaux sont terminés et nous donnent entière satisfaction.

## <u>Coût par investissement</u>:

Illuminations (payées en 2018) 2.495,88 € HT Défibrillateur 1.885,00 € HT

Ecoulement des eaux derrière le

préau et divers bouchages en enrobé 970,56 € HT Réfection cour école 4.815,00 € HT Mobilier urbain 3.626,65 € HT Enduit mur extérieur 3.470,00 € HT Isolation extérieure WC mairie 2.040,00 € HT

Réfection mairie:

Menuiserie 8.070,00 € HT
 Placo + fenêtres 1.700,00 € HT
 Plomberie 1.377,00 € HT

Travaux rue de la Gibardière et rue

des Boissonnards 2.200,00 € HT

\_\_\_\_\_

TOTAL 31.950 € HT (soir 38.340 € TTC)

Subventions: - DSR (département) 11.000,00 €

- FACIL (CATV) 4.600,00 €

• Investissements 2019

Des devis vont être demandés pour la réfection des trottoirs, rue de l'Abbaye et rue des Peziers.

Une demande de subvention DSR va être adressée au Conseil Départemental.

• Cérémonie du 11 novembre

Départ à 10h30 pour le monument aux morts.

Vin d'honneur à 11h : responsables Gérard DAVID, Daniel SAVIGNY et Pascal LEROI. Afin de marquer le centenaire de la signature de l'armistice qui met fin aux combats, les enfants de la commune seront sollicités pour participer à cette commémoration.

 Préparation de la journée du 18 novembre regroupant les « cheveux blancs » de Villemardy et Périgny ainsi que les conseils municipaux des 2 communes. Gérard DAVID indique que les commissions des fêtes se sont rencontrées pour élaborer le repas et l'organisation de cette journée. Le traiteur est M. Rodolphe LEFORT de Montoire et l'animateur M. Didier LEVY.

Il est à noter que 29 colis seront distribués aux personnes de plus de 70 ans courant décembre.

• Mise en place du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire pour les agents territoriaux)

Suite au projet de délibération du conseil municipal, le comité technique

départemental du centre de gestion de la fonction publique territoriale, réuni le 11 octobre 2018, a donné un avis favorable à l'unanimité, la délibération définitive peut donc être transmise.

- Compte rendu de la réunion du Syndicat Scolaire
   76 élèves sont scolarisés dans notre regroupement
   Adhésion au CNAS pour le personnel du Syndicat Scolaire.
   Les élèves de Villemardy iront à la piscine, c'est le SIVOS qui prend en charge le transport.
- Compte rendu Telethon

Il aura lieu le samedi 8 décembre à Selommes.

Le vendredi 7 décembre la chorale Yes Lord viendra faire un concert dans l'église de Selommes à 18h30. Diverses animations sont prévues le matin dont le fil rouge : vente de morceaux de tissus avec comme objectif de faire le tour de la commune!

Menu du repas du midi : jarrets de porc sauce Madère proposés par l'auberge du pressoir, fromages, gâteaux faits par les bénévoles !

Et pour terminer la journée aura lieu le traditionnel loto!

- Compte rendu de la réunion du Syndicat d'eau du 23 Octobre :
  - Présentation du rapport annuel du délégataire 2017. Un point important : le rendement du réseau est remonté à 81,86 % Ce rapport est consultable à la mairie.
  - Le logiciel concernant la remise de l'étude patrimoniale a été installé à la mairie de Villemardy.
  - Le RPQS (rapport sur la qualité des services) sera élaboré par Carole.
  - Augmentation de 2% de l'abonnement et du prix du m3 d'eau.
- M. Bruno DAVID, lieutenant de pompiers, propose de faire une démonstration gratuite de l'utilisation du défibrillateur automatique externe le samedi 10 novembre 2018 à 11h dans notre salle polyvalente.
  - Cette matinée se terminera par un verre de l'amitié offert par le conseil municipal.
- Merci à Daniel SAVIGNY qui a refait toute l'électricité dans le secrétariat de mairie et merci à Francis GOUSSEAU qui a passé plusieurs demi-journées avec l'employé communal pour nettoyer le « Grand Marchais »

#### Réunion du 13 Décembre 2018

Contrat SEGILOG (= logiciel utilisé pour le secrétariat de mairie)
 Le contrat est de 3 ans. Chaque année le coût est de 1197,00 € HT pour la cession des droits d'utilisation et 399,00 € HT pour l'obligation de maintenance et de formation.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

#### • Eclairage public

La compétence éclairage public n'est plus communautaire.

La proposition de la société INEO pour notre commune concernant l'entretien et le dépannage des luminaires est de 655,50 € HT avec un engagement sur 4 ans. En attendant un éventuel groupement de communes, le conseil municipal propose que le contrat ne soit signé que pour une année.

#### • Balayage des caniveaux

Le forfait pour un balayage des caniveaux de la commune 4 fois par an est de 314,60 € le passage. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### • Déploiement numérique

Val de Loire numérique qui regroupe les départements du Loir et Cher et d'Indre et Loire a pour objectif d'apporter la fibre optique d'ici fin 2022 pour 100 % du territoire, c'est-à-dire pour toutes les habitations et entreprises y compris l'habitat isolé. La fibre devrait arriver dans notre commune en 2021.

Des réunions d'information seront organisées.

#### • Investissements 2019

Le conseil municipal a décidé de réhabiliter les trottoirs rue de l'Abbaye et rue des Peziers jusqu'à la mairie.

Le premier devis est de 55.000 € HT.

Une demande de subvention DSR va être déposée auprès du Conseil Départemental.

#### Présentation du D.A.E.

Merci à Bruno David et Dylan Breton d'avoir présenté en détail le fonctionnement du défibrillateur auprès des 27 personnes présentes le 10 novembre dernier.

#### • Commémoration du 11 novembre

Plus de 50 personnes se sont rendues au monument aux morts afin de commémorer le centenaire de la fin de la grande guerre.

Merci à Tom Tondereau qui nous a remémoré le parcours des soldats originaires de Villemardy morts pour la France. Merci aux enfants qui ont déposé des fleurs au monument aux morts à leur mémoire.

#### • Journée du 18 novembre

Plus de 65 personnes étaient réunies dans la salle polyvalente afin d'apprécier l'excellent repas proposé par M. et Mme Lefort Rodolphe du restaurant de l'avenue à Montoire. Comme à son habitude, M. Didier Levy a remarquablement animé cet après-midi.

#### • Questionnaire du 14 juillet

En raison d'un nombre insuffisant de participants, le repas du 14 juillet 2018 a été annulé. Le conseil municipal et le comité des fêtes ont donc décidé conjointement de distribuer un questionnaire à tous les habitants de la commune. Ce questionnaire avait pour but de permettre à chacun d'exprimer ses souhaits concernant cette manifestation.

Une trentaine de bulletins ont été remplis, le résultat est le suivant :

- 5 sans avis
- 8 pour un repas champêtre (grillades ou merguez ou saucisses ou entrecôtes ou cochon grillé): 9 personnes seraient présentes.
- 16 « méchouis » : 47 personnes seraient présentes.
- Téléthon
  - Le bénéfice de cette journée qui a eu lieu cette année à Selommes atteint la somme de 2301,05 €.
- Un réfrigérateur pour la cuisine et un aspirateur pour la salle polyvalente ont été achetés pour la somme de 350 € TTC.
- Les colis pour les personnes de plus de 70 ans vont être distribués par Jean-François Coutout le 20 décembre.
- La remise du bulletin municipal 2018 aura lieu le 8 février 2019 à 18h00.

Rénovation de l'espace « cuisine » aménagé derrière le secrétariat de mairie :







Après

## Les finances communales

Le budget primitif est un acte juridique fondamental par lequel sont prévues et autorisées, par le conseil municipal, les recettes et les dépenses de la commune pour une année. Il peut arriver que toutes les dépenses inscrites au budget, tout comme les recettes, ne soient pas réalisées (décalage dans le temps, autres priorités, modification ou abandon de certains projets). C'est pourquoi l'exécution effective du budget est consignée dans un autre document, le compte administratif, qui ne reprend que les réalisations effectives. C'est sur la base de ce document que l'on peut analyser l'état exact des finances de la commune.

Chaque année le budget primitif (colonne « PREVU ») et le compte administratif (colonne « REALISE ») de la commune sont votés par le conseil municipal entre le 15 mars et le 15 avril, lorsque le montant des dotations de l'état est publié officiellement. A Villemardy ils ont été votés le 13 avril 2018.



Vous trouverez, ci-après, le bilan comptable de la commune de Villemardy pour 2018 :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes  * Excédents de fonctionnement capitalisés  * Subventions  * Fonds de compensation TVA  * Taxe d'aménagement  * Virement de la section de fonctionnement		PREVU (€) 49.429,99 11.000,00 12.275,01 / 20.725,00	REALISE (€) 49.429,99 11.000,00 11.874,53 646,99 (20.725,00)
Т	OTAL	93.430,00	72.951,51
<u>Dépenses</u> * Résultat d'investissement reporté  * Remboursement emprunts (capital)  * Licence logiciels mairie (Segilog)  * Travaux divers (travaux mairie et cour, v		PREVU (€) 49.429,99 3.600,01 1.400,00 39.000,00	REALISE (€) 49.429,99 3.452,55 1.350,00 36.890,57
Т	OTAL	93.430,00	91.123,11

## SECTION DE FONCTIONNEMENT



Recettes	PREVU (€)	REALISE (€)
Chapitre 70 : Produits du domaine (remboursement frais par le Synd. Scolaire)	4.131,00	4.305,47
Chapitre 73 : Impôts et taxes	108.028,00	113.885,25
* impôts locaux	91.528,00	92.985,00
* autres attributions	16.500,00	20.900,25
Chapitre 74 : Dotations versées par l'état	55.263,00	58.227,72
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	14.020,41	14.011,12
* loyer logements communaux	10.120,00	10.316,26
* locations salle + produits divers	3.900,41	3.694,86
Chapitre 76 : Produits financiers (intérêts parts soc	c.) /	1,64
Chapitre 77: Produits exceptionnels (regul. URSSA	F) /	838,40
Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté	119.686,59	119.686,59
TOTAL	301.129,00	310.956,19
<u>Dépenses</u>	PREVU (€)	<u>REALISE (€)</u>
Chapitre 011 : Charges à caractère général	178.321,00	40.252,86
* fournitures diverses (EDF, gaz, fournitures administratives, d'entretien)	115.414,00	15.078,07
* entretien, réparations, services ext. Divers	50.407,00	14.624,37
* assurance	4.500,00	4.400,37
<ul> <li>publicités, relations publiques (cérémonies,</li> </ul>	6.000,00	4.501,20
repas fin d'année, colis et repas aînés,etc)	-	-
* frais postaux et téléphone	2.000,00	1.648,85
Chapitre 012 Charges de personnel	38.600,00	32.521,22
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	63.283,00	53.119,60
Dont * contributions diverses	24.044,00	17.156,53
<ul><li>contributions aux organismes de fonct.</li></ul>	36.964,00	33.808,07
dont - Synd. Scolaire	31.779,00	31.431,00
- Transport Scolaire (Conseil Gén.)	1.500,00	1.450,13
* subv. aux associations	2.275,00	2.155,00
Chapitre 66 : Remboursement intérêts emprunts	200,00	154,87
Chapitre 023 : Virement à la section inv.	20.725,00	(20.725,00)
TOTAL	301.129,00	126.048,55

## Les travaux en 2018









Courant avril : réfection des chemins de terre





Courant août : enduits « grattés » derrière la mairie et l'école





Aménagement de la cuisine et des archives derrière le secrétariat de mairie





Changement des fenêtres et isolation extérieure des toilettes de la mairie





Travaux rue des Boissonnards

## INFORMATIONS DIVERSES

## Renseignements pratiques

#### \* Horaires d'ouverture de la mairie

- Mardi de 14h à 17h - Vendredi de 9h à 12h

Téléphone: 02.54.23.81.04

Mail: mairie-de-villemardy@wanadoo.fr site internet: http://www.villemardy.fr

## \* <u>Service des ordures ménagères</u>

- passage chaque mardi pour les déchets ménagers

- collecte des bacs jaunes le mardi en semaine A (voir calendrier page ValDem)

## \* Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice pour le canton de SELOMMES est Monsieur JIQUEL Bernard. Il reçoit à la Mairie de SELOMMES, le  $1^{er}$  jeudi de chaque mois, de 9h30 à 10h30.

### \* Horaires d'ouverture de l'agence postale de Selommes

(Tel: 02.54.77.79.91)

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9 h – 12 h	
MARDI	9 h – 12 h	
MERCREDI	9 h – 12 h	
JEUDI		16 h – 19 h
VENDREDI		16 h – 19 h

## \* Etablissement ou renouvellement de passeport ou carte d'identité

Ils doivent être établis dans les mairies habilitées, le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement (pour Villemardy les mairies les plus proches sont Vendôme, Blois ou Oucques). Attention : le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous! Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Vous pouvez remplir le formulaire cartonné au guichet ou préparer le dossier en effectuant une pré-demande en ligne (site : <a href="https://ants.gouv.fr/">https://ants.gouv.fr/</a>). Il faudra ensuite vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.

La mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes.

### Recensement militaire

Les français (filles et garçons) âgés de 16 ans doivent se faire recenser au cours du mois anniversaire des 16 ans ou dans les trois mois qui suivent.

Pour cela, ils doivent se présenter à la mairie munis de leur carte d'identité.

Ce recensement est obligatoire:

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, etc...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

## Salle polyvalente de Villemardy

La demande de location de la salle polyvalente est à faire à la Mairie aux heures d'ouverture au public. La réservation n'est enregistrée qu'après versement de la caution et production d'une attestation d'assurance. Elle doit être adressée à la mairie au minimum 1 mois avant la date de location.

Les prix de location de la salle s'entendent pour 24 heures. Ils sont fixés par le Conseil Municipal : voir ci-dessous pour les tarifs applicables. La location est payable au moment de la restitution des clefs à la mairie, après que la consommation électrique ait été relevée : l'énergie est facturée en supplément.

## Tarif de location:

UTILISATION DE LA SALLE	HABITANTS DE VILLEMARDY		HORS COMMUNE		ASSOCIATIONS COMMUNES VOISINES	
	TARIF EN €	CAUTION	TARIF EN €	CAUTION	TARIF EN €	CAUTION
JOURNEE	140	240	260	480	200	360
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	60	1	120	1	1	1
JOURNEE SANS CUISINE	60	120	120	240	/	1
½ JOURNEE SANS CUISINE	30	120	60	240	1	1

## Tarifs cimetière communal:

 Concession
 Case colombarium

 - 30 ans : 40 €
 - 10 ans : 150 €

 - 50 ans : 50 €
 - 20 ans 300 €

- 50 ans: 400 €

+ plaque commémorative individuelle : 50 €

## Le comité des fêtes SAINT-MARTIN

Le bureau du comité des Fêtes St-Martin est constitué comme suit :

Présidente: LEGUEREAU Valérie, Président-adjoint: LEBOURG Michel, Trésorier: PATRY Denis, Trésorier-adjoint: TARDIVEAU Jérôme, Secrétaire: BOURDILLEAU Agnès, Membres actifs: DAVID Carmen, GATIEN Michel, MANDON Odile, JOUANNEAU Patrick.

Tout au long de l'année 2018 le bureau du Comité des fêtes St-Martin a proposé diverses activités. Les bénéfices des manifestations organisées permettent de financer le spectacle de l'arbre de Noël et les cadeaux pour les enfants de la commune, ainsi qu'une participation financière du comité des fêtes au Téléthon.

<u>Le 18 février 2018</u> Bourse aux vêtements. Beaucoup d'exposants avaient réservé leur place pour cette journée et les nombreux visiteurs ont souvent trouvé de quoi les satisfaire.

<u>Le 18 mars 2018</u>: La soirée dansante « Sud-Ouest » a réuni 102 personnes pour partager un excellent parmentier de canard dans une ambiance festive. Les participants ont pu profiter de la soirée dansante qui a suivi le repas.

<u>Le 3 juin 2018</u>: 20 marcheurs se sont regroupés sur un parcours de 12km pour découvrir la commune et les alentours et ont ensuite partagé un apéritif offert par le Comité.



<u>Le 25 novembre 2018</u>: De nombreux visiteurs sont venus chercher les bonnes occasions lors de la bourse aux jouets et les exposants ont été satisfaits. Des croquemonsieur, des crêpes et des boissons chaudes ou froides étaient à la disposition du public et des exposants dans une ambiance sympathique.

Le 16 décembre 2018 : Pour Noël les enfants de Villemardy et de Périgny ont assisté au spectacle de « Pipolo le clown », proposé par le comité des fêtes de Villemardy ainsi que par la commune de Périgny. De la magie, des chansons et des ballons ont captivé et amusé les enfants et les parents. Pipolo et les enfants ont appelé le Père Noël qui a fait son apparition avec sa hotte remplie de cadeaux et de chocolats offerts par le comité des fêtes de Villemardy et la commune de Périgny. La soirée s'est terminée par le goûter et par le vin d'honneur offert, cette année, par la commune de Périgny.





Le Comité des fêtes vous proposera des moments sympathiques et conviviaux pour l'année 2019. Des flyers seront distribués pour vous en informer. Surveillez vos boîtes aux lettres.

Soyez nombreux à nous rejoindre pour toutes ces manifestations et n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et idées....Tous les membres du comité des fêtes Saint Martin vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019.



# Le Club du 3ème âge de Villemardy - Périgny

La réunion mensuelle a lieu habituellement le 2ème jeudi de chaque mois. Le club se réunit dans la salle de la mairie de Villemardy.

Voici le compte rendu de nos rassemblements :

- Jeudi 11 janvier 2018 : Tous présents. Après le traditionnel échange de vœux, et les divers jeux, nous avons dégusté la galette des rois.
- Jeudi 08 février 2018: Renouvellement des adhésions et présentation du bilan financier en présence de Monsieur le Maire de Villemardy et de Mme Odette Leroux représentant Monsieur le Maire de Périgny. Nous perdons malheureusement 2 adhérentes: Mme Pothez et Mme Deniau.
- **Jeudi 08 mars 2018** : Réunion habituelle à laquelle tous les adhérents du club ont participé, nous souhaitons la bienvenue à M. Chapuisard de Selommes, nouvel adhérent.
- **Jeudi 12 avril 2018**: Rencontre avec les enfants de l'école de Villemardy et leur institutrice afin d'échanger sur des lectures puis place aux jeux pour terminer l'après-midi.
- Mercredi 9 mai 2018 : Réunion habituelle, tous les adhérents étaient présents.
- Mercredi 12 Juin 2018: Repas annuel à l'auberge de Villeromain auquel 12 personnes dont M. le maire de Villemardy et Mme Leroux, ont assisté. Repas apprécié de tous. De retour à Villemardy, l'après midi s'est achevé par divers jeux et tout le monde s'est souhaité de bonne vacances.
- Juillet Août : Vacances.
- **Jeudi 13 septembre 2018** : Reprise dans la bonne humeur, nous avions beaucoup de choses à nous raconter!
- Jeudi 11 octobre 2018 : Tous présents, jeux habituels.
- Jeudi 08 novembre 2018 : Manquait Mme Mahoudeau tandis que M. Croisé de Selommes est venu nous rejoindre.
- Jeudi 13 décembre 2018 : Dernière réunion de l'année à laquelle n'ont pas pu assister M. Gablé, Mme Mathéos et M. Voirin. Les traditionnels jeux ont été suivis du goûter de Noël avec distribution de chocolats et clémentines. Tout le monde s'est quitté en se souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année et en se donnant rendez-vous l'année suivante!

Nous remercions les municipalités de Villemardy et Périgny pour les subventions qu'elles nous ont accordées.

Nous adressons à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour l'année 2019.

Le Bureau

12 avril : Rencontre intergénérationnelle entre les membres du club du 3ème âge et les enfants de l'école de Villemardy





18 novembre : repas des aînés









## La vie scolaire....

Le regroupement de Villemardy, Périgny, Villeromain et Tourailles comptait à la rentrée 2018, 76 enfants (78 pour 2017/2018).

La semaine d'école est repassée à 4 jours à compter de cette rentrée, il n'y a donc plus classe le mercredi.

La demande des 4 maires du Syndicat, sollicitant Mme la Directrice Académique Départementale afin que la ré-ouverture d'une 4ème classe soit étudiée pour la rentrée 2018 n'ayant pas abouti, les élèves sont répartis de la façon suivante dans les 3 écoles du Syndicat :



Ecole de Périgny (Tel: 09.64.07.69.63): Mme Dorsemaine, institutrice et Mme Renier, ATSEM accueillent 21 enfants en maternelle (toute petite section: 1, petite section: 5,

movenne section: 9, grande section: 6)

<u>Horaires de l'école</u> : 8h45 - 11h30 / 13h15 - 16h30.

Ecole de Villeromain (Tel: 09.61.55.42.52): Mme Rencien, institutrice accueille 26 élèves (CP: 8, CE1: 14, CE2: 4) Horaires de l'école: 8h45 - 12h15 / 14h - 16h30.





Ecole de Villemardy (Tel : 09.77.75.62.05) : Mme Toublanc (remplaçante de Mme Marie en congés maternité jusqu'au mois d'avril 2019) accueille 29 élèves (8 CE2, 9 CM1 et 12 CM2)

Horaires de la classe: 9h - 12h / 13h30 - 16h30.

#### Le bureau du Syndicat Scolaire:

Il est composé de 12 membres (3 représentants de chaque commune) qui se réunissent environ 4 fois dans l'année pour prendre les décisions concernant l'organisation de la scolarité et des services (transport scolaire, cantine, garderie...), les tarifs (cantine, heures de garderie...), le budget prévisionnel....

Président : Gilles LEGUEREAU

Vice-Présidents: Véronique GUERDIN-LANGLAIS, François COCHET

Secrétaire : Michel RANDUINEAU

Membres : Jean-François LOISEAU, Cédric LEMOINE, Patrick PITOU, Jean-Paul

CLAMENS, Carmen DAVID, Julien LEGUEREAU, Didier LALLIER, Eric DESSAY.

#### Le personnel du Syndicat Scolaire:

4 agents travaillent au sein du syndicat :

Mme Cathy Alexandre, adjoint technique, s'occupe de la cantine, de la garderie et du ménage dans les écoles de Villemardy et de Villeromain,

Mme Carole Hallouin assure le secrétariat,

Mme Christelle Radet, agent des services techniques, aide Mme Alexandre à la cantine et s'occupe du ménage à l'école de Périgny.

Mme Anaïs Renier, ATSEM, travaille à temps complet à l'école de Périgny,



La cantine (villemardy)



La garderie (Villeromain)

Pour la rentrée 2018, le prix du repas a été fixé à 3,60 €; les menus sont, dorénavant, envoyés par mail aux parents qui nous ont transmis leur adresse électronique.

Le tarif de l'heure de garderie a été fixé à 2,30 € ; nous vous rappelons les horaires d'accueil : lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 7h30 à 9h00 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir.

Les inscriptions sont à faire auprès de Carole Hallouin à la mairie de Villemardy ou Périgny.

## L'Association des Parents d'Elèves

L'APE participe à la vie de l'école en organisant des festivités visant à récolter des fonds pour les reverser aux trois écoles afin que chacune puisse financer ses besoins (sorties scolaires, spectacles, achat de matériel pour la classe ou pour les arts plastiques, livres...).

L'APE est une association loi 1901. Suite à l'Assemblée Générale du 24 septembre 2018, son équipe est la suivante :

Présidente : Valérie LEGUEREAU
Vice-Présidente : Cécile DELAUNAY
Trésorier : Jérôme BIARD
Trésorier adjoint : Francis HERAULT,
Secrétaire : Jessica ERNOULT
Secrétaire adjointe : Sabrina GIRARD
Responsable des courses : Céline TURPIN

Membres actifs: Véronique LANGLAIS, Fabrice BONJUS, Laura CROSNIER, Emilie LEMOINE, Denis ROUX, Sophie BRIFFAULT, Maylis SIONNEAU, Marcel SIONNEAU, Jean-Félix SAVINEAUX, Anaïs HUPENOIRE, Bruno BREN, Fancky DELAUNAY.

Pour financer les activités de nos enfants, la coopérative scolaire est parfois insuffisante. Afin d'éviter de solliciter les parents, l'équipe enseignante et l'association des parents d'élèves mutualisent leurs moyens. C'est pourquoi l'association organise périodiquement des animations (vente de croissants, vente de sapins de Noël, marché de Noël, vente de pizzas, chasse aux œufs, brocante, carnaval, fêtes de l'école). L'argent récolté permet aux enfants de participer aux différentes sorties scolaires proposées par les enseignantes.

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, les bénéfices des différentes manifestations ont permis à l'APE de participer au financement :

- \* du voyage scolaire de fin d'année (3 jours) à la commanderie d'ARVILLE, à hauteur de 1806 €.
- \* de la sortie ciné de Noël pour 556 €
- \* de différentes sorties....

L'APE, comme chaque début d'année scolaire, octroie une subvention de  $300 \in \text{par}$  enseignante pour les aider dans leur achat de matériel et, nouveauté cette année, une subvention de  $100 \in \text{pour la garderie}$  a été attribuée.

L'APE remercie toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de la vie scolaire, ainsi que les communes et les comités des fêtes pour la mise à disposition des salles de mairie, salles polyvalentes, barnums, terrains, tables, pour les réunions et les manifestations.

Sans oublier nos sponsors qui nous soutiennent financièrement lors des différentes activités (éditions des carnets de tombolas, opérations croissants et chasse aux œufs, lots tombolas).

#### **CALENDRIER 2018-2019:**

Certaines activités ont déjà eu lieu : l'opération « pizzas », « croissants d'automne », « sapins de Noël » et le « marché de Noël ». D'autres sont à venir... à vos agendas :

- Les pizzas le 8 février 2019
- Croissants de printemps le 10 mars 2019 (Périgny/Villemardy) et le 17 mars 2019 (Villeromain/Tourailles)
- Le carnaval le samedi 30 mars 2019 à Villeromain
- La brocante le 14 avril 2019 (Villeromain = à valider)
- La chasse aux œufs le 28 avril 2019 à Périgny
- Les pizzas le 24 mai 2019
- La fête de l'école le 29 juin 2019 à Villemardy

L'équipe de l'APE vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2019.

APE PTVV

ape.ptvv@gmail.com

# L'école en image



1er juin : Les enseignants de l'école de musique de Selommes sont venus présenter leurs instruments aux élèves de l'école de Villemardy qui ont beaucoup apprécié la démonstration.



Fin mai : les enfants présentent à leurs familles les chants appris en classe avec leurs enseignantes et une intervenante en musique.



24 juin : c'est à l'occasion de la fête de l'école, qui a eu lieu cette année à Périgny, que les élèves de CM2 ont reçu leurs dictionnaires.

# Le mot des enseignantes...

Suite à la sortie à Montbazon en 2017, un projet complet sur le Moyen-Age a été mené par les trois classes du RPI.

Cette période a été abordée sous différents angles : l'histoire bien sûr mais aussi la littérature, l'enluminure, la musique, l'architecture etc.

Afin de rendre encore plus concrets les apprentissages, les élèves se sont rendus à la commanderie d'Arville. Les élèves de maternelle y ont passé la journée et les plus grands y ont séjourné pendant 3 jours. Ils ont pu découvrir les lieux de vie des Templiers grâce à une chasse au trésor puis s'essayer à la manipulation d'engins utilisés par les saltimbanques.

Les enfants ont pu découvrir les danses et musiques médiévales, certains se sont entraînés pour participer à un tournoi de chevaliers pendant que d'autres ont tiré au trébuchet.

Ce séjour a été très riche en découvertes et expériences mais aussi en moments conviviaux partagés avec les camarades!









## 11 Novembre 2018



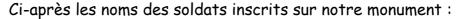
Le 11 Novembre 2018 marque le centenaire de l'armistice qui est venu mettre un terme aux combats de la première guerre mondiale. Après quatre interminables années de bruit et de fureur, les armes se taisent.

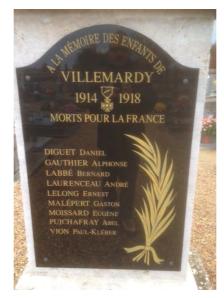
Comme dans toutes les communes de France, nous nous sommes rendus à notre monument aux morts pour la France.

Plus d'une cinquantaine de personnes étaient présentes ; le jeune Tom Tondereau nous a remémoré le parcours de ces soldats, morts au combat et dont les noms figurent sur le monument aux morts de la commune de Villemardy.

Après chaque nom, des enfants ont déposé des fleurs à leur mémoire.

Le défilé est ensuite passé devant l'église à 11h où la cloche a sonné pendant 11 minutes.





DIGUET Daniel
 Né le 07 Mai 1882 à Lancé

2ème classe - 113 ème RI Décédé de blessures de guerre le 25 avril 1915 à Forêt d'Argonne

32 ans (Meuse).

Argonne

Acte transcrit le 17 juin 1915 à Gombergean

• GAUTHIER Alphonse Né le 09 Juin 1882 à Villemardy

2ème classe - 113 ème RI Tué à l'ennemi le 19 septembre 1914 à Montblainville (Meuse)

32 ans Bataille de la Marne

Jugement rendu par le tribunal de Vendôme le 18 mars 1920 et transcrit

le 2 mai 1920 à Villeromain

LABBE Bernard Né le 10 Mai 1887 à Semerville

4ème RI Décédé de blessures de guerre le 06 avril 1915 aux Islettes (Meuse)

28 ans Argonne

Acte transcrit le 10 juin 1915 à Epiais

LAURENCEAU André Né le 21 Avril 1893 à Villemardy

2ème classe - 2ème Cie Disparu aux Meurissons (Meuse) le 08 Janvier 1915

46 ème RI **Argonne** 

21 ans Jugement rendu le 31 décembre 1921 par le tribunal de Vendôme

et transcrit le 20 mars 1922 à Villemardy

<u>LELONG Ernest</u> Né le 07 Juillet 1890 à Villemardy

2ème classe - 113 ème RI Tué à l'ennemi le 22 Août 1914 à Signeux (Belgique)

24 ans Bataille des frontières

Jugement rendu par le tribunal de Vendôme le 10 février 1921

et transcrit le 25 mars 1921 à Villemardy

• MALEPERT Gaston Né le 29 Août 1881 à Vendôme

2ème classe - 113 ème RI Tué à l'ennemi le 22 Septembre 1914 à Montblainville (Meuse)

33 ans Bataille de la Marne

Jugement rendu par le tribunal de Vendôme le 14 octobre 1920

et transcrit le 24 décembre 1920 à Villemardy

MOISSARD Eugène Né le 02 Août 1893 à Payré (Vienne)

2ème canonnier conducteur Tué à l'ennemi le 29 juin 1915 au Bois de la Chalade (Argonne)

45ème RA Argonne

21 ans Acte transcrit le 18 novembre 1915 à Villemardy

• PUICHAFRAY Abel Né le 04 Juillet 1892 à Villemardy

2ème classe - 46 ème RI Disparu le 20 Décembre 1914 à Bolante (Meuse)

22 ans **Argonne** 

Jugement rendu le 29 avril 1920 par le tribunal de Vendôme

et transcrit le 24 août 1920 à Villemardy

VION Paul Kléber Né le 31 Octobre 1883 à Villemardy

Sous-lieutenant - 287 ème RI Tué à l'ennemi le 20 Août 1917 à Louvemont (Meuse)

33 ans Verdun

Acte transcrit le 31 décembre 1917 à Villemardy



# LA SOCIETE DE CHASSE DE VILLEMARDY



La saison 2017-2018 s'est achevée comme elle a commencé : dans la convivialité et la bonne humeur, tout en respectant la faune sauvage et son habitat naturel.

Le petit gibier, tel que la perdrix reste quasi inexistant sur notre territoire, quelques couples sont présents sur la commune. De ce fait la fédération départementale de la chasse n'a attribué aucun bracelet perdrix. Pour le faisan, sa population se maintient sur la commune, on a le plaisir d'observer une population de faisans sauvages autour du village. Pour les autres espèces, la population de lièvres est moyenne sur l'ensemble du territoire communal mais elle a tendance à remonter. Afin de ne pas déstabiliser et amoindrir cette population, les chasseurs ont été modérés dans leur prélèvement par la fermeture du lièvre qui fut avancée. Les lapins de garenne sont toujours aussi présents, plusieurs furetages ont été effectués afin de limiter leurs dégâts sur les parcelles agricoles. La société de chasse surveille activement cette population afin d'éviter qu'elle n'occasionne de dégâts sur les cultures. Nous avons le plaisir d'avoir sur la commune une population de chevreuils qui arpentent nos plaines et se réfugient dans le peu de surface boisée qui existe. De ce fait, ceux-ci ne sont toujours pas évidents à approcher.

Quelques chiffres pour la saison 2018-2019 : la société de chasse compte 22 membres actifs - associés et 15 actionnaires soit 37 chasseurs.

Sachez que la chasse est avant tout un instant de convivialité, de détente et de partage. Les membres et les actionnaires de la société de chasse ont pour objectif de respecter la nature, sa faune et sa flore, ainsi que le gibier naturel, d'où l'interdiction de prélever les faisans autour du village.

Une fois la chasse terminée, les **chasseurs et non chasseurs** se retrouvent au cours de plusieurs manifestations, petit rappel de ce qui s'est fait sur 2018 :

- Le 03/03/2018 : 33 équipes se sont affrontées au traditionnel concours de Belote.
- Le 04/03/2018 : Chasseurs et non chasseurs ont « battu » la plaine de la commune pour recenser les différentes espèces de gibier,
- Le 27/05/2018 : 66 convives (chasseurs et non chasseurs) se sont réunis autour d'un bon repas.

L'assemblée générale du 22/09/2018 a reconduit le bureau suivant :

Président : Mr Michel HUET

Vice-Président : Mr Patrick JOUANNEAU

- Secrétaire : Mr Gérard DAVID

Trésorier : Mme Valérie LEGUEREAU

Membres: Mr Michel GATIEN, Mr Dany LEGUEREAU, Mr Daniel BOUBET, Mr

David LOTTIAUX

Après la chasse, place aux journées conviviales que la société de chasse organise. Celles-ci permettent de réunir les non chasseurs et les chasseurs.



#### A VOS AGENDAS 2019 :

- Samedi 02 mars 2019 (13h30): Concours de belote par équipe Salle des fêtes de VILLEMARDY
- **Dimanche 03 mars 2019 (7h45)**: Comptage Place de la mairie de VILLEMARDY
- Avril 2019 : indemnisation des propriétaires (date à définir)
- **Dimanche 19 mai 2019 (12h)** : Repas de la société de chasse Salle des fêtes de VILLEMARDY

Les membres du bureau et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. En espérant vous rencontrer au cours de nos prochaines manifestations.

Le président, Mr Michel HUET



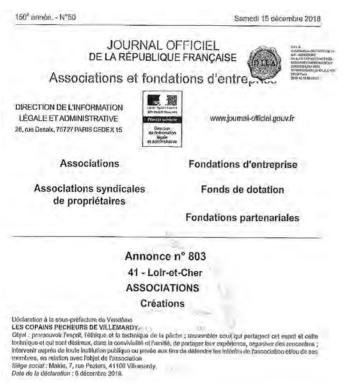
## LES COPAINS PECHEURS DE VILLEMARDY

L'ouverture 2018 de la saison de pêche s'est très bien déroulée.

Nous avons fait de très bonnes prises de truites cette année, un enfant en a d'ailleurs pêché une de 54 cm environ!

Au cours de cette année 2018, l'association « Les Copains Pêcheurs de Villemardy » a officiellement été enregistrée auprès des services de la sous-préfecture.

Il règne une très bonne ambiance et une entraide remarquable au Grand Marchais et je tiens à remercier toutes les personnes et membres de l'association pour leur aide tout au long de la saison.



Robin GUILLON







# Les travaux en 2018 (suite)





Installation d'un réseau d'écoulement des eaux pluviales rue de la Gibardière









Aménagement de la cour de l'école

# Cela s'est passé en 2018....







Samedi 07 avril : Nettoyage de printemps





Dimanche 17 juin : Des tracteurs anciens défilent à Villemardy.











Installation par Daniel Savigny d'un défibrillateur automatique externe à l'entrée de la salle polyvalente et démonstration de ce DAE par Bruno David et Dylan Breton.

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE SELOMMES



# Le SIAP de Selommes en quelques chiffres (2017):

- 5 communes : Périgny, Villefrancoeur, Selommes Villemardy, et Villeromain,
- 1002 clients
- 1075 branchements
- 175 258 m3 d'eau produits dans l'année
- 1200 m3/jour de capacité maximum de production
- 82,5 km de linéaire de canalisations (hors branchements)
- 36 poteaux incendie
- 1 point de prélèvement : le forage « Boissonnard »
- 1 réservoir sur tour « route de Périgny » à Villemardy (capacité totale de 500 m3)
- 81,86 % de rendement

# Les résultats de l'exercice 2017

Voté le 22 mars 2018 le compte administratif de l'exercice 2017 a fait apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation : Excédent cumulé de 161.010,11 €

Dépenses		Recettes		
Petit équipement (meuble bureau)	43,00 €	Surtaxe eau	31 848,78 €	
Assurances	905,91 €	Produits de participat.	/	
Frais fonct commune Villemardy	230,00€	Amort. subventions	6 376,00 €	
Logiciel Segilog	912,00€			
Indemnités secrétaire	933,33 €			
Indemnités président + charges	2 955,00 €	Excédent reporté	158 332,22 €	
Intérêts emprunts	6 251,77 €			
dotations amortissements	23 315,88 €			
Total	35 546,89 €	Total	196 557,00 €	

Section d'investissement : Excédent cumulé de 54.478,44 €

Dépenses		Recettes		
Trx réseaux	/	Excédent reporté	74 557,23 €	
Rembt emprunts	12 237,11 €	Cyleyantiana	/	
Amort. subventions	6 376,00 €	Subventions	/	
Etude patrimoniale	24 781,56 €	Amortissement travaux	23 315,88 €	
Total	43 394,67 €	Total	97 873,11 €	

# Bilan du service pour l'année 2017

(Chiffres transmis par le délégataire SUEZ EAU France)

L'essentiel de l'année :

- 13 réparations de fuite sur canalisation.
- 3 réparations de fuite sur branchement
- 17 interventions sur branchements et compteurs (créations, déposes, remplacements)

# **Budget 2018**

Voté le 22 mars 2018 par le Comité Syndical, le budget pour l'exercice 2018 s'équilibre comme suit :

# Les actions du SIAEP

- \* L'étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est maintenant achevée. La société Hadès, titulaire du marché, a remis à la mairie de Villemardy, le 19 octobre 2018, les résultats de cette étude, à savoir :
  - inventaire patrimonial et plan actualisé des réseaux de distribution d'eau potable,
  - programme de renouvellement des conduites,
  - proposition d'actions.
- \* Les travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs des particuliers situés dans les périmètres de protection du château d'eau sont en cours.
- \* La commune de Selommes va engager des travaux d'enfouissement de réseaux rue de Bel Air et souhaiterait que le Syndicat prenne en charge les travaux de renouvellement des canalisations de distribution d'eau potable. Lors de la réunion du 23 Octobre 2018, le Comité Syndical, a accepté le devis afférent à ces travaux établi par l'entreprise DHENNIN pour un montant prévisionnel de 72.082,13 € TTC. Ces travaux seront réalisés courant 2019.
- \* Le montant de la surtaxe encaissée par la Société SUEZ Eau France et reversée au Syndicat aux conditions fixées dans le contrat d'affermage est revu chaque année. Le Comité Syndical, lors de la séance du 23 Octobre 2018, a décidé d'augmenter de 2% le montant de cette surtaxe reversée. A compter du 1er mai 2019, les montants reversés au Syndicat seront donc les suivants :
- consommation : le m3......0,1957 €



# Qualité de l'eau

# Organisation du contrôle et de la qualité de l'eau :

Le suivi de la qualité de l'eau « de la ressource à la distribution » fait l'objet d'un contrôle sanitaire effectué par l'Agence Régionale de Santé. Les paramètres à suivre ainsi que les valeurs à respecter sont fixés par le décret 89-3 du 3 janvier 1989.

La société Suez Eaux va au-delà des contrôles obligatoires et pratique des analyses complémentaires et des tests réguliers sur la qualité de l'eau distribuée.



Délégation départementale de Loir et Cher - Pôle santé publique et environnementale Unité Santé-environnement



### Préfet de Loir et Cher Contrôle sanitaire des **EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par:

Résultat à afficher en mairie

Chantal CLEMENT Tél: 02 38 77 34 81 Destinataires

MONSIEUR LE PRESIDENT - SIAEP DE SELOMMES-VILLEMARDY

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE PERIGNY

MONSIEUR LE DIRECTEUR - LYONNAISE DES EAUX - VENDOME

# SIAEP DE SELOMMES

Prélèvement

00088185

Point de surveillance

UDI 000596 SELOMMES S 0000001195 LES ECARTS MME LEROUX - LA GRANDE PERSONNERIE - ROBINET CUI

Commune PERIGNY

Prélevé le : mercredi 31 octobre 2018 à 10h25 par : CARSO ALEXANDRE FOULTIER Type visite : D1

	Ré	sultats	Limites de aualité inférieure supérieure	Références e inférieure	s de qualité supérieur
Température de l'eau Chlore libre Chlore total	14.4 0.03 0,07	°C ma/Cl21/L mg(Cl2)/L	Wilding Control		25.00
Analyses laboratoire					
nalyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMEN ype del'analyse : D1NO3 Code SISE de l'analys		O-LSEHL) 6901 Référence laboratoire	a: LSE1810-53433	F	
ARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES			V	V	
Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET		1 1	
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET		MI IS	
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET	. 1		
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Turbidité néphélométrique NFU  ARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	<0,1	NFU			2,00
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	12	n/mL	1	7	
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	6	n/mL			
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)			0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)	0	11	
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)	0		
QUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	1	unité pU	1	1 050	0.00
pH IINERALISATION	7,42	unité pH	1	6,50	9,00
Conductivité à 25°C	587	μS/cm	1	200,00	1100,00
ARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	1	***************************************		1 30000	A TOURNAGE
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L			0,10
Nitrates (en NO3)	32,0	mg/L	50,00		
PESTICIDES TRIAZINES					
Améthryne	<0,005	µg/L	0,10	I	ſ
	<0,005 0,015	µg/L µg/L	0,10 0,10		
Améthryne			1		
Améthryne Atrazine	0,015	μg/L	0,10		
Améthryne Atrazine Cyanazine	0,015 <0,005	µg/L µg/L	0,10 0,10		
Améthryne Atrazine Cyanazine Flufenacet	0,015 <0,005 <0,005	µg/L µg/L µg/L	0,10 0,10 0,10		
Améthryne Atrazine Cyanazine Flufenacet Hexazinone	0,015 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005	µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L	0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10		
Améthryne Atrazine Cyanazine Flufenacet Hexazinone Métamitrone Métribuzine Prométhrine	0,015 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005	µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L	0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10		
Améthryne Atrazine Cyanazine Flufenacet Hexazinone Métamitrone Métribuzine Prométhrine Propazine	0,015 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,020	hg/L hg/L hg/L hg/L hg/L hg/L	0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10		
Améthryne Atrazine Cyanazine Flufenacet Hexazinone Métamitrone Métribuzine Prométhrine Propazine Simazine	0,015 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005	µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L	0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10		
Améthryne Atrazine Cyanazine Flufenacet Hexazinone Métamitrone Métribuzine Prométhrine Propazine Simazine Terbuméton	0,015 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005	µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L	0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10		
Améthryne Atrazine Cyanazine Flufenacet Hexazinone Métamitrone Métribuzine Prométhrine Propazine Simazine Terbuméton Terbuthylazin	0,015 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005	halr halr halr halr halr halr halr halr	0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10		
Améthryne Atrazine Cyanazine Flufenacet Hexazinone Métamitrone Métribuzine Prométhrine Propazine Simazine Terbuméton Terbuthylazin Terbutryne	0,015 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005	µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L	0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10		
Améthryne Atrazine Cyanazine Flufenacet Hexazinone Métamitrone Métribuzine Prométhrine Propazine Simazine Terbuméton Terbuthylazin Terbuttyne	0,015 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,020 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005	µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L	0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10		
Améthryne Atrazine Cyanazine Flufenacet Hexazinone Métamitrone Métribuzine Prométrine Propazine Simazine Terbuméton Terbuthylazin Terbutryne METABOLITES DES TRIAZINES Atrazine-2-hydroxy	0,015 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005	µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L	0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10		
Améthryne Atrazine Cyanazine Flufenacet Hexazinone Métamitrone Métribuzine Prométhrine Propazine Simazine Terbuméton Terbuthylazin Terbutryne IETABOLITES DES TRIAZINES Atrazine-2-hydroxy Atrazine-déisopropyl	0,015 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005	pg/L pg/L pg/L pg/L pg/L pg/L pg/L pg/L	0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10		
Améthryne Atrazine Cyanazine Flufenacet Hexazinone Métamitrone Métribuzine Prométhrine Propazine Simazine Terbuméton Terbuthylazin Terbutryne IETABOLITES DES TRIAZINES Atrazine-déisopropyl Atrazine-déséthyl	0,015 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005	µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L	0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10		
Améthryne Atrazine Cyanazine Flufenacet Hexazinone Métamitrone Métamitrone Métribuzine Prométhrine Propazine Simazine Terbuméton Terbuthylazin Terbuthyne ETABOLITES DES TRIAZINES Atrazine-2-hydroxy Atrazine-déisopropyl Atrazine déséthyl Atrazine déséthyl-2-hydroxy	0,015 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,020 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005	µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L	0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10		
Améthryne Atrazine Cyanazine Flufenacet Hexazinone Métamitrone Métribuzine Prométhrine Propazine Simazine Terbuméton Terbuthylazin Terbuttyne PETABOLITES DES TRIAZINES Atrazine-déisopropyl Atrazine déséthyl Atrazine déséthyl Atrazine déséthyl déisopropyl	0,015 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,020 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005	µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L	0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10		
Améthryne Atrazine Cyanazine Flufenacet Hexazinone Métamitrone Métribuzine Prométrine Propazine Simazine Terbuméton Terbuthylazin Terbutryne METABOLITES DES TRIAZINES Atrazine-déisopropyl Atrazine déséthyl Atrazine déséthyl-2-hydroxy Atrazine déséthyl-1 déisopropyl Hydroxyterbuthylazine	0,015 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020	halr halr halr halr halr halr halr halr	0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10		
Améthryne Atrazine Cyanazine Flufenacet Hexazinone Métamitrone Métribuzine Prométhrine Propazine Simazine Terbuméton Terbuthylazin Terbutryne METABOLITES DES TRIAZINES Atrazine-2-hydroxy Atrazine déséthyl Atrazine déséthyl-2-hydroxy Atrazine déséthyl déisopropyl Hydroxyterbuthylazine Terbuméton-désethyl	0,015 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020	halr halr halr halr halr halr halr halr	0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10		
Améthryne Atrazine Cyanazine Flufenacet Hexazinone Métamitrone Métribuzine Prométhrine Propazine Simazine Terbuméton Terbuthylazin Terbutryne METABOLITES DES TRIAZINES Atrazine-2-hydroxy Atrazine-déséthyl-2-hydroxy Atrazine déséthyl-2-hydroxy	0,015 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,020 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,000 <0,020 <0,020 <0,005 <0,020 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005	µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L µg/L	0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10		
Améthryne Atrazine Cyanazine Flufenacet Hexazinone Métamitrone Métribuzine Prométhrine Propazine Simazine Terbuthylazin Terbuthylazin Terbutryne IETABOLITES DES TRIAZINES Atrazine-2-hydroxy Atrazine déséthyl Atrazine déséthyl-2-hydroxy Atrazine déséthyl déisopropyl Hydroxyterbuthylazine Terbuméton-désethyl	0,015 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,005 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020 <0,020	halr halr halr halr halr halr halr halr	0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10 0,10		

Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00088185)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. A noter des traces de pesticides.

Signé à Blois le 26 novembre 2018

Pour le préfet Pour le délégué départemental de Loir et Cher L'ingénieur principal d'études sanitaires

Christophe CHAUVREAU

# SIVOS DE LA CHAUVINIERE

Rappel:

Le Syndicat à Vocation Sportive (désigné sous le nom de SIVOS de la Chauvinière) a été constitué par arrêté préfectoral du 7 juin 1988 entre les communes de SELOMMES, PERIGNY, TOURAILLES, VILLEMARDY et VILLEROMAIN. Ce syndicat a pour objet l'aménagement d'un terrain de sport et la construction de sanitaires – vestiaires – tribunes.

# Les finances du SIVOS

# **♦** Exercice 2017

Le compte administratif 2017 a été voté le 22 mars 2018 Les résultats de l'exercice 2017 ont fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement : Excédent ...... 2.570,79 € Section d'investissement : Excédent .......2.195,38 €



# **♦** Budget 2018

Le budget de l'exercice a été voté le 22 mars 2018.

### Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES		
Indemnités Receveur + Secrétaire	400,00€	Intérêts des parts sociales	2,71 €	
Prime d'assurance	1 800,00 €	Cantailantian da annon		
Frais postaux	60,00€	Contribution des communes adhérentes aux frais de	3 285,00 €	
Remboursement de frais de gestion à la commune de VILLEMARDY	305,00 €	] c·		
Contrat de surveillance des légionelles	200,00 €	Excédent reporté	2 570,79 €	
Entretien de bâtiments	3 353,00 €	1		
Fêtes et cérémonies	50,00€		499,50 €	
Fournitures administratives	100,00 €	Remboursement assurance dégâts des eaux		
Frais bancaires nouvel emprunt	90,00€			
Total	6 358,00 €	Total	6 358,00 €	

### Section d'investissement

Oction a mycotiosement					
DEPENSES		RECETTES			
Dadiataura hâtimanta	8 195,38 €	Excédents reportés	2 195,38 €		
Radiateurs bâtiments		Emprunt	6 000,00 €		
Total	8 195,38 €	Total	8 195,38 €		

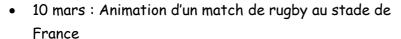
Les radiateurs installés dans le bâtiment du SIVOS étant obsolètes, il était nécessaire et urgent de les remplacer. Afin de financer cet investissement, un emprunt de 6000,00 € a été contracté fin janvier 2018.

Selon l'article 11 des status du SIVOS de la Chauvinière, portant sur la contribution des communes, le montant de la participation des communes adhérentes est fixé au prorata du nombre d'habitants ; il est donc recalculé tous les ans en fonction de l'état des populations légales en vigueur, établi par l'INSEE, à compter du 1er janvier de chaque année.

# La Band'Azimut



2018 aura été une année riche pour la banda avec l'animation d'une quinzaine de manifestations dont voici un petit tour d'horizon :



• 18 mars : Ekiden à Vendôme

14 avril : Soirée basque à la Chartre sur le Loir

• 15 avril : Animation d'un match de rugby à Blois

• 16 juin : Fête de la musique à Villemardy

30 juin : Vin d'honneur de mariage Landes-le-Gaulois + marché nocturne à Courbouzon

6 Juillet : Soirée Paëlla à Bracieux

• 15 juillet : Animation à Vendôme pour la finale de la coupe du

• 4 août : Fête privée à Lunay

• 24 août : Soirée Paëlla à Bracieux

• 1er septembre : Soirée d'anniversaire à Chouzy sur Cisse

• 15 septembre : Soirée Paëlla de la Banda à Pezou

• 21 septembre : Animation pour Axereal à Orléans

• 7 octobre : Fête du bourru à Thoré la Rochette

• 3 Novembre : Assemblée Générale

• 8 Décembre : Téléthon à Vineuil

• 22 Décembre : Animation dans le centre-ville de Blois

En 2018, nous avons aussi sorti notre dernier CD avec pas moins de 20 morceaux de notre répertoire... n'hésitez pas à nous le demander...

Enfin nous avons accueilli 5 nouveaux musiciens : Pauline, Sophie, Séverine, Aurélie et Nicolas.

Nous espérons que l'année 2019 sera aussi dynamique et riche en échanges musicaux et rencontres.

Nous vous invitons à suivre nos déplacements sur notre site internet : www.bandazimut.com ou sur notre page Facebook.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une excellente année 2019.







L'ensemble de musiciens de la Band'azimut

# La fête de la musique à Villemardy











Les enfants de l'école de Villemardy et la chorale Choeur de Cisse ont interprété quelques chants de leur répertoire dans l'église avant de laisser place à la Band'Azimut qui nous a accompagnés jusqu'à la mairie et a animé la soirée.

# La Lyre Amicale de Selommes

L'année 2018 fut une année haute en couleur et riche musicalement.



L'année 2018 a commencé par un air de fraîcheur avec la rénovation de la salle de répétition. Les musiciens ont pu découvrir leurs nouveaux locaux dès les premières répétitions de janvier. Nous remercions la municipalité pour son soutien dans la réalisation de ces travaux.

Fin janvier, nous avons eu le grand plaisir d'être invités à l'hôtel de ville de Tours afin de partager un concert avec l'harmonie départementale des sapeurs-pompiers de Touraine.

En mars 2018, nous avons reçu l'orchestre départemental d'harmonie de la Sarthe qui nous a offert un concert de très grande qualité.

Le 26 mai nous avons fait notre traditionnel concert de printemps lors duquel nous avons pu vous présenter l'ensemble de notre programme varié, sous la baguette de nos 3 directeurs : Didier Morisset, Paul Meunier et Nathalie Salva.





Le 23 juin nous avons animé la fête de la musique conjointement avec l'école de musique et le groupe de Rock CAPS.

En septembre les répétitions ont vite repris pour préparer le concert d'automne du 6 octobre pour lequel nous avons eu, à notre tour, l'honneur de recevoir l'harmonie départementale des sapeurs-pompiers de Touraine pour un nouvel échange. Ce fut une excellente soirée musicale qui a réuni pas moins de 80 musiciens.

Le 13 octobre, dans le cadre de la semaine bleue, nous sommes allés partager un moment musical avec les résidents de l'EHPAD, durant lequel nous les avons ramenés dans leur jeunesse sous les airs de Fleur de Paris, Riquita, la java bleue...

Le 17 novembre nous avons organisé, pour la seconde année, une soirée potée animée par l'orchestre FREE SONS.

Le 24 novembre, nous sommes allés animer la cérémonie de Saint Barbe au centre de secours de Vendôme puis en fin de soirée nous avons animé la messe de Sainte Cécile et Sainte Barbe à Selommes.

L'année musicale s'est terminée avec la participation au Téléthon et l'accueil de la troupe théâtrale de la musique municipale de Lunay qui a enthousiasmé le public lors de sa représentation du dimanche 16 décembre 2018.

Et bien sûr durant l'année, nous n'avons pas manqué d'assurer les différentes festivités et célébrations officielles de la commune de Selommes et de Champigny.

Du côté de notre école de musique, une quarantaine d'élèves ont suivi des cours tout au long de l'année 2018 et en juin ils ont tous obtenu leurs examens. Nous les félicitons tous pour leur travail ainsi que l'ensemble de nos professeurs.



Les enfants ont pu nous montrer le fruit de leur travail lors de leur audition en mars qui se déroule en 2 temps : une première partie par classe d'instrument et une seconde partie animée par la classe d'orchestre composée de tous les élèves à partir de la 2ème année d'instrument. Ils ont également participé à la fête de la musique à Selommes et nous ont offert un agréable moment sous les airs de Noël en décembre.

Comme chaque année à l'issue du stage de Saint-Brévin-les-Pins (Stage Musijeunes) nos plus jeunes musiciens de l'harmonie, accompagnés des musiciens des écoles de musique de Lunay et Lancé Pray, nous ont présenté un concert de très belle qualité à Selommes le samedi 5 mai 2018.

Bravo à tous ces élèves petits et grands qui permettent d'assurer la pérennité de notre harmonie.

Dans l'attente de vous accueillir lors de nos prochains concerts, nous vous souhaitons une excellente année 2019.

Musicalement,

Elise Chevais Présidente

# Téléthon 2018

Cette année, pour la 32ème année nationale, Selommes en partenariat avec Villemardy et Périgny ont organisé, malgré un climat social très difficile, 2 journées au profit du Téléthon :

- \* Le vendredi soir à 18h30 la chorale YES LORD est venue à l'église de Selommes pour nous interpréter un concert de Gospel. Un grand merci à ces 11 choristes et musiciens du Vendômois pour ce merveilleux moment et les 158 euros récoltés.
- \* Le samedi matin à la médiathèque de Selommes nous avions organisé :
- un fil rouge avec des morceaux de tissus,
- une marche,
- des ateliers pêche à la ligne et maquillage,
- une vente de sachets de bonbons offerts par le Kfé Associatif.
- une vente de café, chocolat, thé et crêpes offerts par les huches coucou de Périgny. (Je tiens à préciser que notre vente de crêpes a été inscrite, par mes soins, pour le défi national « 1 million de crêpes pour le Téléthon »).
- une vente de délicieuses et très nombreuses viennoiseries offertes par Yvan de L'épicerie de la Tour de Coulommiers La Tour.
- une vente de cases à 1 euro pour gagner un panier garni et une corbeille de fruits d'environ 10 kilos offerts par Isabelle Brillard du Marché Selommois.

La participation des pompiers de Selommes a également été très appréciée, notamment leurs démonstrations de gestes de 1er secours et de portage de lance. Merci également à la lyre Amicale de Selommes.

Le repas offert, comme chaque année, par les 3 municipalités a été préparé par l'Auberge du Pressoir de Rhodon. 84 repas adultes (dont 2 portages à domicile) et 1 repas enfant ont été servis (des repas et parts de gâteaux ont également été vendus dans l'après midi).

L'apéritif était offert par les comités des fêtes de Selommes, Villemardy et Périgny. Le pain du repas était offert par la boulangerie Aux Délices Selommois de Selommes. Le vin pour le repas était offert par l'U.S. Selommes.

Les bénévoles, comme chaque année, se sont occupés des délicieux desserts.

Le loto, comptant une quinzaine de parties, organisé après le repas a fait des heureux grâce aux nombreux lots tels que des entrées à des parcs ou zoos, des animations pour enfants, une cafetière Tassimo etc.... mais également grâce à la générosité de :

- La Sologne Hotte
- La Charcuterie Haaff
- Nadia Charlott (Lingerie)

- Le Chalet à pizzas
- Instant figé (photographe) qui nous ont offert de magnifiques lots et bons d'achat.

Un grand merci aux Municipalités, associations participantes et à toute l'équipe des bénévoles qui, depuis de nombreuses années, œuvrent pour la réussite de ces journées...

Merci Iwan pour ton gâteau Piniata et ton bénévolat toute la journée (du service jusqu'au boulier du loto.)

Merci à Francis pour avoir assuré, comme chaque année, la comptabilité du Téléthon. Merci à Céline pour les lots.

Merci à Lysiane pour la partie communication (affiches, flyers, etc...).

Merci à Mireille notre meilleure vendeuse!

Merci à Odette, Ingrid, Maurice, Mickael, Edith, Jean-Marc, petit Claude, J-R, Olivier, Laetitia, Karine, Jérôme et tous les autres car c'est une grosse équipe pleine de bonne volonté!!!!

Le Téléthon 2018 a rapporté cette année 2300 Euros.

Pour ma part j'ai beaucoup apprécié ce rôle et beaucoup appris au cours de ces 5 années en tant que coordinatrice, mais c'est également un gros investissement personnel, j'ai donc pris la décision d'arrêter cette année. N'hésitez pas à contacter la mairie pour prendre le relais.









# centre de secours



# **SELOMMES**

Du 01/01/2018 au 31/12/2018, nous avons réalisé **111 sorties** sur les communes de Selommes, Villemardy, Périgny, Villeromain, Rhodon, Villetrun, Coulommiers-la-Tour, Rocé, Faye, Conan, Crucheray et en renforts extérieurs.

27 Selommes

5 Villemardy

13 Villeromain

5 Périgny

3 Rhodon

6 Villetrun

16 Coulommiers

8 Conan

5 Crucheray

0 Rocé

5 Faye

18 interventions hors secteur

Dont

72 secours à personnes

0 destruction d'insectes

6 feux en renfort

13 accidents de la circulation VP

6 renforts CSP

5 opérations diverses

7 feux sur secteur (cheminée /habitations

Véhicules)

# <u> Matériel</u> :

Le centre est équipé d'un VTU (véhicule toutes utilisations) et d'un CCF 4000 (Camion citerne feu tous terrains avec 4000 litres d'eau et 4 places).

Au mois de septembre, nous avons été dotés de 2 ARI (Appareils respiratoires isolants), cela va nous permettre d'intervenir en milieux enfumés et dans des lieux où l'air est vicié (ex : monoxyde de carbone).

# Manœuvres:

Maintenant, toutes nos manœuvres sont effectuées en collaboration avec des formateurs du CSP Vendôme.

Pour les recyclages de secourisme, les cessions sont encadrées par le S/C Eddy MICH.

# Personnel:

Départ du sapeur TARDIVEAU Cédric au mois de Mai pour raisons personnelles.

En début d'année, nous avons accueilli 2 nouveaux : le sapeur Alexis GILBERT (17 ans) et le sapeur Bastien BUFFIERE (17 ans).

Au mois de mars, arrivée par mutation de la Sarthe du sapeur CHOUTEAU Aldwin (21 ans).

Ce qui donne au 01/11/2018 un effectif de 20 sapeurs pompiers avec une moyenne d'âge de 34 ans.

# Formations:

Les sapeurs GILBERT Alexis et CALLU BUFFIERE ont passé le M 2.

Le sapeur BROUARD Sébastien a passé le COD 1

Le sapeur BIZIEUX Damien a passé le COD 1 et le COD 2.

Le sapeur JAHAN Gilles a fait la formation de chef d'équipe.

Toutes ces formations ont été validées avec succès et les diplômes remis à la ST Barbe.



# 14 Juillet:

Le caporal chef DORIZON Démis a reçu la médaille de vermeil

# Sainte Barbe : Remise de médailles

La médaille d'argent pour 20 ans de service a été remise au Caporal-Chef Démis DORISON. La médaille de vermeil de l'union départementale pour 10 ans de service aux Sapeurs Karine MANSOY, Gilles JAHAN et au Lieutenant Bruno DAVID.

La médaille d'or avec rosette au Caporal-chef BIZIEUX Patrice pour 37 années de service.



Une formation de premiers secours PSC1 a été réalisée 7 heures pour 8 personnes. Nouvelle formation prévue cet hiver, si nous avons assez d'inscriptions, minimum 6 personnes, coût : 58 euros.

Les sapeurs pompiers vous remercient très sincèrement pour votre accueil et votre générosité lors de leur passage pour les calendriers.

Le Chef de Centre



La gendarmerie est représentée, dans nos trois cantons, par trois brigades : MARCHENOIR – SELOMMES - BEAUCE LA ROMAINE (anciennement OUZOUER LE MARCHÉ) sous la direction de la communauté de brigades de MARCHENOIR, communauté de brigades composée de 18 militaires.

Aux fins de répondre aux différentes sollicitations, l'accueil dans nos locaux est différent selon les unités :

- MARCHENOIR de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures en semaine, de 9 à 12h et 15 à 18h les jours fériés et fins de semaines.
- SELOMMES & OUZOUER LE MARCHE : ouverts autant que possible, appeler l'unité avant de se déplacer (possibilité de prendre rendez-vous).

Votre gendarmerie, voulant vous proposer un service efficace, se modernise :

Depuis près de 2 ans, l'ensemble de la gendarmerie, particulièrement la communauté de brigades de gendarmerie de MARCHENOIR, s'est engagé dans la proximité, le contact avec la population et la prévention de la délinquance. Inscrite au cœur de la police de sécurité du quotidien, cette action vise à renforcer les liens et à permettre aux citoyens de mieux rencontrer les gendarmes ainsi que de les solliciter pour des conseils en matière de sécurité ou de prévention.

Au niveau de la compagnie de Vendôme un groupe de prévention et de contact (GPC), unité se déplaçant environ 2 fois par semaine dans l'ensemble des communes de la compagnie de Vendôme à la rencontre des habitants, des élus, des commerçants, des artisans, des chefs d'entreprise, a été crée. Engagés sur cette unique mission de contact, ces gendarmes sont susceptibles de venir à votre rencontre et de répondre à vos sollicitations pour vous donner des conseils en matière de sûreté.

D'autre part, la gendarmerie rappelle l'existence du dispositif de l'Opération Tranquillité Vacances. Chaque citoyen est invité à se présenter à sa brigade afin de signaler son absence lors de départs en vacances. Les gendarmes porteront alors une attention toute particulière à la résidence ainsi signalée lors de leurs services de prévention de proximité.

Enfin, il est important de rappeler le rôle essentiel de chaque citoyen dans le signalement de la commission de délits, de véhicules ou de personnes suspectes. Un relevé de plaque d'immatriculation peut souvent suffire à confondre des auteurs, grâce à des recoupements. Il est donc primordial que les habitants n'hésitent pas à signaler ce qui peut leur apparaître suspect, dans le cadre d'une démarche civique de solidarité de voisinage.

En tant que service public, votre brigade locale demeure à votre écoute chaque jour de l'année, il est important d'oser pousser la porte (13, rue du parc 41100 SELOMMES – 02.54.23.1720 – Brigade commandée par l'Adjudant-chef LOWIÉ Éric).

Nouveau pour les usagers : La gendarmerie peut être contactée via la brigade numérique.

La Brigade Numérique vise à offrir aux usagers un contact numérique, complémentaire des moyens de contact physiques et téléphoniques déjà existants. Fonctionnant 7j/7 et 24h/24 et située à Rennes, cette unité nationale renseigne les usagers en répondant à leurs questions de sécurité du quotidien et les oriente, le cas échéant, sur un télé-service ou sur un service territorial.

Il existe plusieurs possibilités de la contacter : via une bulle de tchat sur le site internet de la gendarmerie, via le formulaire de contact gendarmerie ou encore via les comptes de la gendarmerie nationale et de certains groupements sur les réseaux sociaux : Facebook Messenger et Twitter, par messages privés.

# Quelques conseils utiles:



# **LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES**

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes :

- protégez votre domicile par un système de fermeture fiable
- soyez attentifs à vos clefs
- soyez vigilants sur les accès de votre domicile
- avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité
- ne laissez pas vos objets de valeur en évidence (chambre, salle de bains)

### En cas d'absence :

- ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences (sauf à qui de confiance)
- donnez l'impression que votre domicile est habité
- signalez votre absence à votre gendarmerie

Si vous êtes victime d'un cambriolage :

- si vous êtes présent lors du cambriolage ne prenez aucun risque et n'intervenez pas
- prévenir sans attendre la gendarmerie
- protégez les traces et indices (ne rien toucher attendre notre arrivée)

Pour lutter contre ce fléau nous avons besoin de votre coopération, alors n'hésitez pas à nous prévenir de tout fait ou personne qui ont un comportement suspect.

# **DÉLINOUANCE AGRICOLE:**

Les exploitations agricoles sont régulièrement impactées par le vol de matériaux et matériels divers, notamment les systèmes de GPS embarqués, que les engins soient remisés dans les exploitations ou en plein champ durant les travaux.

Il est important de prendre toutes les mesures de prévention simple afin d'éviter d'être victime de ce genre de méfait (démontage des appareils après usage, systèmes vidéos dans les cours des exploitations, etc...)

De plus, vu le cours actuel du fuel qui devient une denrée chère, il conviendrait aussi d'être vigilants sur la fermeture des locaux dans lesquels est stocké ce carburant.

# **ESCROQUERIE PAR INTERNET:**

De plus en plus de personnes sont victimes de personnes mal intentionnées sur la toile. Il est bon de rappeler quelques règles simples :

- ne jamais donner vos coordonnées bancaires, en particulier vos codes secrets, sur le net ou par téléphone.
- ne jamais répondre aux messages reçus de différents organismes ou administrations prétendant avoir besoin de vos coordonnées bancaire pour vous rembourser un dû, il s'agit bien souvent de faux sites. Les organismes officiels n'agissent jamais de la sorte.

En cas de doute ou si vous êtes victime, prenez contact avec nos services.

# QUELQUES REGLES CITOYENNES.....

# Elagage:

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, par les propriétaires ou fermiers.

Un riverain de la voie publique a ainsi l'obligation légale d'élaguer les végétaux qui lui appartiennent en bordure de voie afin de permettre aux réseaux aériens de fonctionner sans gêne. Au cas où l'élagage des arbres ne serait pas effectué, les frais de remise en état des réseaux (téléphoniques, électriques, etc....) seront à la charge des propriétaires des arbres.

Il en est de même pour le ramassage des feuilles à l'automne.

# Bruits de voisinage :

Vu l'arrêté préfectoral n° 92-1110 du 06 juin 1992 relatif aux bruits de voisinage, modifié par arrêté du 30 mai 1995 :

- les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :
- \* les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- \* les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- certains habitants se plaignent des nuisances causées par les aboiements de chiens. Les propriétaires et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, des mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit (notamment les colliers anti-aboiement) de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.

### Feux:

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est **interdit**! (article 84 du « Règlement sanitaire Départemental ». Au delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que les risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme certains hydrocarbures notamment.

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent telles que le compostage domestique, le broyage et le paillage ou le dépôt à la déchetterie la plus proche (penser à vous munir de votre carte d'accès remise par la mairie).

# Communauté d'agglomération Territoires Vendômois



# Une agglomération qui accroît l'efficacité territoriale

# Des dotations d'État bonifiées

850 000 euros de plus par rapport aux dotations perçues par les communautés de communes du Pays de Vendôme, du Vendômois rural, de Vallée Loir et Braye et de Beauce et Gâtine 774

demandes d'autorisations déposées au service urbanisme

# Une capacité d'investissement importante

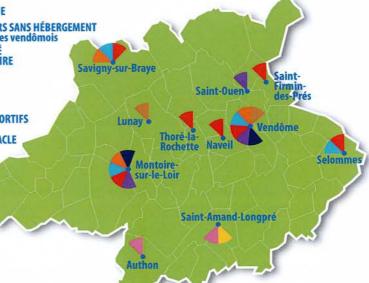
Avec une programmation pluriannuelle de 30 millions d'euros sur la période 2017-2020, dont 6 870 000 euros réalisés en 2017 Un réseau d'équipements qui irrigue le territoire

Avec 27 équipements gérés ou soutenus par la communauté d'agglomération dans 13 communes différentes

5389

comptes actifs dans l'espace famille du Guichet unique





48783 repas portés à domicile

Une situation financière saine

- Un excédent de fonctionnement net de 8 millions d'euros
- Une capacité de désendettement de 3,3 années contre plus de 5 pour l'ensemble des collectivités du bloc communal en France

# La Médiathèque de Selommes

Depuis son ouverture en 2006, la Médiathèque ne cesse d'évoluer grâce au travail conjoint des professionnels (Lysiane et Ingrid) et des bénévoles (Monique, Charlotte, Mireille, Marie-Françoise, Agnès, Sandra, Leatitia, Lucie, Maeva, Patricia...)

La Médiathèque propose un catalogue de 21 000 ouvrages comprenant livres, revues, Cd, Dvd, Textes lus, liseuses...

Ainsi la Médiathèque essaie de répondre au mieux à sa mission principale qui est : « le livre, la lecture et l'accès à la culture pour tous ».

En plus, **tous les mois**, vous pouvez écouter des histoires, voir des expositions et participer à des ateliers et, de façon régulière, : - Echanger et discuter autour de vos ouvrages préférés.

- Participer à une conférence.

- Assister à un concert ou une projection de film.

Toutes ces animations sont gratuites et ouvertes à tous ...

La Médiathèque vous accueille : Mercredi : 10h-12h30 et 16h-19h

Vendredi: 16h-19h Samedi: 10h-12h30

Pour l'année 2018, deux nouveautés à la Médiathèque :

En effet, depuis quelques semaines, un nouveau véhicule est alloué au service de la

Médiathèque.



D'autre part, il est maintenant possible de suivre les évènements de la Médiathèque au travers de sa page facebook : Mediathèque Selommes Territoires Vendômois.

<u>Inscriptions</u> (uniquement pour l'emprunt d'ouvrages) :\_

gratuit pour les - de 18 ans

6 euros pour les habitants de la communauté d'agglomération Territoires vendômois.

12 euros pour les habitants hors Communauté d'agglomération Territoires vendômois.

Un nouvel abonnement le « pass-lecture » permet d'avoir accès à l'ensemble des collections et des services des médiathèques de Territoires vendômois qui sont Montoire, Savigny et Vendôme.

20 euros pour les habitants de la communauté d'agglomération Territoires vendômois.

40 euros pour les habitants hors Communauté d'agglomération Territoires vendômois.

Ne l'oubliez pas ... Osez y venir !!!

Pour tous renseignements: 02 54 23 83 34

mediatheque.selommes@territoiresvendomois.fr - www.mediatheque-ccbg41.fr

# Le SCOT du Vendômois

Depuis janvier, vos élus planchent sur le devenir du Vendômois, au travers de plusieurs temps forts du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce document stratégique définit les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 20 ans à venir.

Après de nombreuses réunions de travail, 4 réunions publiques, 1 groupe de réflexion d'entrepreneurs, 1 carrefour réunissant élus et acteurs du territoire, 1 conférence des maires etc., l'élaboration du SCoT avance. Le premier volet, qui dresse le portrait du territoire, s'achève et sera bientôt mis en ligne sur le blog du SCoT et mis à disposition du public au siège des intercommunalités. Il dresse :

- le portrait du Vendômois, ses spécificités, ses tendances d'évolution : un isolement géographique dont il tire à la fois parti pour un fonctionnement socioéconomique autonome mais qui limite ses capacités de capter les dynamiques des agglomérations voisines (baisse de l'emploi et de la population, vieillissement, banalisation des paysages, pressions sur les ressources naturelles, perte de cohésion territoriale etc.);
- et identifie les enjeux qu'il devra relever dans les années à venir : durabilité de ce modèle autonome de développement, préservation de l'environnement, gestion des mobilités et des déplacements, maillage territorial de l'offre en équipements, commerces et services, ambition territoriale commune, sources d'attractivité du territoire etc.

A partir de ce constat, les élus et l'ensemble des acteurs du Vendômois seront amenés dans les mois à venir, et ce jusqu'à l'été 2019, à définir leurs ambitions pour les 20 années à venir. Cette deuxième étape constituera le deuxième volet du SCoT : le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Vous pouvez venir voir l'exposition du SCoT « Dessinons le Vendômois de demain » en itinérance sur le territoire de septembre 2018 à juillet 2019. N'hésitez pas à consulter et à vous abonner au blog <a href="https://scottgv.wordpress.com/">https://scottgv.wordpress.com/</a> ou à la page page facebook « SCoT Territoires du Grand Vendômois » pour plus d'informations et être averti de toute publication.



# Le Pays Vendômois



2018 Quelques actions du Pays Vendômois et des collectivités Présidente du Pays Vendômois : Isabelle MAINCION Présidente du Conseil de Développement : Jacqueline DUMAS

### **Environnement et Paysage**

Expérimentations en agroforesterie

Unstallation de ruches pédagogiques communales





### Energie et Transition écologique

Conseils aux particuliers pour la rénovation énergétique de leur logement/Plateforme REV

Contact: EIE/ADIL- 2 02.54.42.10.00

Conseils techniques et subventions sur l'installation d'énergies renouvelables pour les artisans, entreprises et exploitations agricoles

COMMUNES (69)

Beauce-la-Romaine (Ouzouer-le-Marché)

Beauce-la-Romaine (Verdes)

La Chapelle-Vendômoise Chaumont-sur-Tharonne La Chaussée-Saint-Victor

Chissay-en-Touraine

La Ferté Beauharnais

Fougères-sur-Bièvre

Couture-sur-Loir

Cheverny

Epuisay

### Tourisme nature

🖔 Les Guides du Routard du Perche et de la Vallée du Loir

Le Pass Vendômois





# Nouveaux services en 2019

Deuxième Contrat Local de Santé (CLS)

Sensibilisation et accompagnement des entreprises et artisans du territoire à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables

SAccompagnement des collectivités sur la surveillance de la Qualité de l'air dans les écoles primaires et garderies

# Le SIDELC

# ROULEZ ÉLECTRIQUE









CARTE DÉPARTEMENTALE DE DÉPLOIEMENT DES IRVE

Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergle de Loir-et-Cher 15, rue Franciade - CS 63414 - 41034 Blois cedex

# 100 bornes de recharge

Coût du déploiement de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides accessibles au public : 850 000 euros HT

NOMBRE DE BORNES (100)



(Infrastructures de Recharge pour Véhicule

Huisseau-sur-Cosson

Mennetou-sur-Cher

Montrichard-Val de Cher (Montrichard)

Mondoubleau

Lamotte-Beuvron



Saint-Amand-Longpré Saint-Georges-sur-Che Saint-Gervals-la-Forêt

Salbris Savigny-sur-Braye Selles-sur-Cher Soings-en-Sologne Theillay Trôo

Muides-sur-Loire Mur-de-Sologne Valloire-sur-Cisse (Chouzy-sur-Cisse) Neung-sur-Beuvron Vernou-en-Sologne La Ville-aux-Clercs Oucques-La-Nouvelle (Oucques) Villefranche-sur-Cher Pierrefitte-sur-Sauldre

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) est depuis sa création en 1978 l'autorité organisatrice de la distribution publique de l'électricité au niveau départemental.

En 2015, la réforme de ses statuts lui a donné la capacité d'exercer et d'organiser la compétence « IRVE : Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques », prévue à l'article L. 2224-37 du CGCT portant sur la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

# Présence Verte





Solutions de téléassistance n°1 en France\*



Une solution de téléassistance à domicile pour vous sécuriser 7j/7 et 24h/24

# Complétez votre offre avec nos options



# Détecteur automatique de chute

Envoie une alarme automatiquement à la centrale d'écoute en cas de chute



# Boîte à clefs

Facilite et sécurise l'intervention des secours et de vos intervenants à domicile



Une solution de téléassistance pour sécuriser vos déplacements



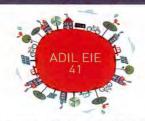
# Un vrai téléphone avec un médaillon

Chute, malaise en extérieur : grâce à une touche d'alerte, vous êtes géolocalisé et recevez immédiatement du secours

Présence Verte Touraine à Blois, 19 avenue de Vendôme - 02 54 44 87 26 pv41@presenceverte.fr - www.presencevertetouraine.fr

# L'ADIL

L'ADIL - Espace Info Énergie du Loir-et-Cher est une association qui vous offre un conseil neutre et gratuit. L'ADIL EIE 41 fait partie de deux réseaux nationaux : celui de l'ANIL et des ADIL et celui de l'ADEME. Elle dispose d'un agrément ministériel



Les membres financeurs de l'ADIL EIE 41 : Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher

Le ministère en charge du logement L'ADEME Le Conseil régional du Centre-Val de Loire

Action Logement
Les collectivités locales (communes, communautés de communes ou d'agglomération, ...)
La Caisse d'Allocations familiales
La MSA

Le SIDELC Les établissements de crédit Les bailleurs sociaux Les professionnels du logement Les représentants des usagers et des familles

Retrouvez la liste de tous nos partenaires sur notre site www.adil41.org

La diversité des membres de l'ADIL - Espace Info Énergie du Loir-et-Cher est la garantie de son indépendance.

### ADIL - ESPACE INFO ÉNERGIE DU LOIR-ET-CHER

34 avenue Maunoury, Porte C • 41000 BLOIS Tél.: 02 54 42 10 00

ADIL EIE 41 : adileie41@wanadoo.fr www.adil41.org

EIE 41 : loiretcher@infoenergie-centre.org www.infoenergie-centre.org

Retrouvez-nous aussi sur Facebook :

### L'ADIL EIE 41

est une association à but non lucratif. Nos conseillers répondent gratuitement à toutes vos questions liées au logement et/ou à l'énergie par téléphone ou sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h30 (fermé au public le mardi matin) et de 13h45 à 17h30 (17h le vendredi)

### ERMANENCES SUR LE DÉPARTEMENT

Pour connaître les lieux et les jours de permanences des juristes et des conseillers en énergie consultez notre site www.adil41.org Pour prendre rendez-vous, un seul numéro : 02 54 42 10 00



**UNE QUESTION** SUR LE LOGEMENT **OU L'ÉNERGIE?** Frappez à la bonne porte! CONSEILS GRATUITS ET NEUTRES AUPRÈS DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT ESPACE INFO ENERGIE DE LOIR-ET-CHER





### L'ADIL Espace Info Energie du 41 : une association loi 1901

- Le guichet d'information gratuit et neutre sur le logement et l'énergie dans le logement.
- Deux domaines de compétence : le logement et l'énergie. Les conseillers vous informent sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement et sur toutes les questions liées aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables.
- Pour tous : particuliers, travailleurs sociaux, collectivités, professionnels, collectivités, ...
- Un conseil de qualité : des juristes spécialisés en droit immobilier et des conseillers experts en énergie sont à votre disposition.

Les juristes et les conseillers en énergie de l'ADIL EIE 41 disposent de logiciels qui peuvent vous aider à prendre les bonnes décisions en matière d'accession, d'investissement ocatif et de rénovation : études financières, bilans simplifiés de onsommation d'énergie, simulations d'imposition,...

Plus de 9 personnes sur 10 nous ayant contacté se sont dites Très satisfaites de la qualité des informations reçues.

### Des juristes spécialisés

AVANT DE VOUS ENGAGER, CONSULTEZ LES JURISTES DE VOTRE ADIL AFIN DE BÉNÉFICIER GRATUITEMENT DE CONSEILS NEUTRES ET **OBJECTIFS SUR:** 

### - LA LCCATION

Bail, charges, réparations, état des lieux, dépôt de garantie, demande de logement social, garanties, ...

### LES CONTRATS «

De vente, de construction, d'entreprise, de maîtrise d'œuvre, ...

### > LES PRÈTS

Étude des offres de prêt, techniques bancaires, simulations financières intégrant les prêts réglementés et les aides, assurance de prêts, surendettement, ...

LES AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT «

Adaptation, accessibilité, habitat indigne

### L'HABITAT INDIGNE

Guichet de signalement des situations de non-décence et d'habitat indigne, démarches, procédures, ...

Loyers, crédits immobiliers, procédure d'expulsion,

### LA FISCALITÉ / L'INVESTISSEMENT LOCATIF

Revenus fonciers, TVA, crédits d'impôt, impôts locaux, mise en location, simulation d'imposition en cas d'investissement locatif, ...

# Des conseillers en énergie

L'ADIL EIE 41

AVANT DE VOUS ENGAGER, CONSULTEZ VOTRE ESPACE INFO ENERGIE (EIE). DES CONSEILLERS EXPERTS EN ÉNERGIE VOUS ACCOMPAGNENT GRATUITEMENT DANS VOS PROJETS.

### - LA CONSTRUCTION

Orientation et implantation, alde aux choix des matériaux et des équipements, ...

# L'ISOLATION THERMIQUE ET PHONIQUE «

# > LE CHAUFFAGE, L'EAU CHAUDE SANITAIRE ET LA VENTILATION

Prix des énergles, alde au choix des équipe

# LES AIDES FINANCIÈRES «

Prêts et aides dont vous pouvez bénéficier, ... > LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

# Solaire thermique et photo-voltaïque, éolien, énergie, géothermie, bois, ...

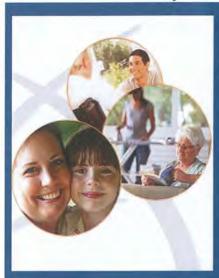
L'ÉLECTRICITÉ « Aide au choix de l'électroménager, de l'éclairage, les usages économes, gestion des veilles, ...

ÈTUDES DE DEVIS Éligibilité aux aides financières, taux de TVA, performance énergétique, ...

# ANALYSE DES FACTURES D'ÉNERGIE «



# L'ADMR, une aide à domicile pour tous et à tout âge



# Association locale ADMR du Haut Vendômois et Gâtine

MAISON DES SERVICES 2, rue de la Gare 41 160 FRETEVAL

 Vie quotidienne (accompagnement à domicile des personnes âgées ou handicapées)

Tél. 02 54 89 77 00

E-mail: ms-moree@fede41.admr.org

SSIAD

Tél. 02 54 89 77 01

E-mail: ssiad-moreer@fede41.admr.org

 Association Haut Vendômois et Gâtine Tél. 02 54 89 77 05

E-mail: asso-moree@fede41.admr.org

L'ADMR est une **association à but non lucratif** de services à la personne et **proche** de ses clients. Elle améliore la qualité de vie de tous, grâce à sa gamme complète de services\*.

- Vie Quotidienne: Aide à la toilette, ménage, repassage, entretien du linge, courses, préparation des repas, aide au lever et au coucher, livraison de repas à domicile, aide à la mobilité, garde à domicile de jour et de nuit...
- Transport accompagné (courses, promenades, visites, démarches administratives, médicales...)
- Jardinage et petit bricolage

 SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile) pour personnes âgées ou handicapées (SSIAD), Equipe Mobile Alzheimer (EMA).

Les interventions sont faites par du personnel formé et qualifié, dans le respect de la liberté des personnes, leur mode de vie et leur vie privée.

En procurant des services aux personnes, l'ADMR crée aussi des métiers et des emplois locaux, non délocalisables.

\*En fonction des associations locales

L'ADMR recrute en permanence des aides à domicile et des aides soignants. Envoi des candidatures à : jepostule@fede41.admr.org

### HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi – Mercredi – Jeudi et Vendredi 9h-12h

### CONTACT TELEPHONIQUE

Lundi au Jeudi :

9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Vendredi :

9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

PERMANENCE
ADMINISTRATIVE A
SELOMMES
Tous les Mardis de 13h30 à 16h00

# DES BÉNÉVOLES AU CŒUR DE LA VIE LOCALE

L'originalité de l'ADMR repose sur un mode de coopération entre le bénéficiaire, le bénévole et le salarié.

En complément des équipes salariées, le bénévole développe le lien social avec les bénéficiaires et participe à la gestion de l'association locale ADMR.

Ancrés dans la vie locale, les bénévoles sont le point de relais avec les aides à domicile.

Des bénévoles pour vous accueillir les :

Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis de 10h00 à 12h00 !

N'hésitez pas à nous contacter au 02 54 89 77 05

### HAUT VENDOMOIS et GATINE Les chiffres clés du secteur (2017)

- 239 personnes aidées (32 993 heures d'intervention)
- 33 salariés (17 équivalent temps plein)
- 57 bénéficiaires SSIAD (13 641 journées d'intervention)
- 60 bénéficiaires pris en charge par l'Equipe Mobile Alzheimer (616 séances)
- 1 famille aidée (34 heures d'intervention)
- 7 309 repas livrés par l'association locale de Beauce chez 45 personnes (02.54.23.59.05)
- 48 clients en bricolage et jardinage et transport accompagné (671 heures d'intervention)







### ADOC 41

### LE CANCER DU SEIN ...

- → 54 000 nouveaux cas détectés par an en France.
- → Près de 12 000 femmes par an décèdent du cancer du sein.
- → 80% des cancers du sein se développent après 50 ans.
- → 50 ans, c'est l'âge d'entrée dans le programme de dépistage du cancer du sein.
- 99% c'est le taux de survie à 5 ans pour un cancer du sein détecté à un stade précoce.

Le dépistage organisé du cancer du sein s'adresse aux femmes de 50 à 74 ans ne présentant aucun symptôme, ni facteur de risque (autre que l'âge).

- Pour la période 2016-2017, seules 50.3% d'entre elles ont répondu positivement à l'invitation qui leur a été faite au niveau national.
- En Loir-et-Cher, la participation au dépistage organisé du cancer du sein pour cette même période a été 60,3%.

Un taux qui reste bien en deçà du seuil de 70% de participation préconisé par les autorités de santé.

# **EN PRATIQUE**

Tous les deux ans, les femmes de 50 à 74 ans reçoivent un courrier les invitant à réaliser le dépistage. Celui-ci se pratique dans un cabinet de radiologie agréé (liste jointe avec l'invitation) ; il consiste en une mammographie et un examen clinique des seins (palpation).

Comme tout examen médical, le dépistage présente des bénéfices mais aussi des limites qu'il convient de porter à la connaissance des femmes afin qu'elles fassent le choix de leur participation en disposant de toutes les informations utiles (détaillées sur <a href="https://www.cancersdusein.e-cancer.fr">www.cancersdusein.e-cancer.fr</a>).

### LE CANCER COLORECTAL ...

- → 2ème cancer le plus meurtrier chez les hommes et les femmes.
- → 43 000 nouveaux cas diagnostiqués par an en France (45% chez les femmes / 55% chez les hommes)
- → 18 000 décès par an en France
- 1 personne sur 30 sera touchée par le cancer colorectal au cours de sa vie.
- → Pourtant, détecté tôt, il peut se guérir dans 9 cas sur 10.

Le cancer colorectal se développe lentement, à l'intérieur du côlon ou du rectum, à partir de petites lésions appelées polypes. Au cours de leur développement certains polypes peuvent se transformer en cancer. Ce cancer évolue, tout d'abord, sans symptôme ni signe perceptible.

Un test de dépistage rapide, simple et indolore se réalise chez soi, en 5 minutes et ne nécessite qu'un seul prélèvement. Il permet de détecter la présence de sang dans les selles, invisible à l'œil nu. Parlez-en à votre médecin traitant.

Le programme de dépistage organisé du cancer colorectal s'adresse aux personnes âgées de 50 à 74 ans, sans histoire familiale ni antécédent personnel de cancer colorectal ou d'adénome et ne présentant pas de symptôme.

La participation au dépistage organisé du cancer colorectal pour 2016/2017 a été de 33,5% au niveau national et 43,5% en Loir-et-Cher.

# A partir du 1er janvier 2019 :







Plus de renseignement sur <u>www.depistage-cancer.fr</u>

62



# CONSTRUIRE ENSEMBLE L'AVENIR DES IEUNES

Vous avez entre 16 et 25 ans

Vous recherchez un emploi

Vous cherchez un métier, une formation

L'équipe de la Mission Locale vous accompagne dans vos démarches:

Je rencontre un professionnel qui m'écoute et me conseille

Je me prépare aux entretiens d'embauche (simulation d'entretien, CV, lettre de motivation)

Je bénéficie d'informations pour mes transports, me loger, ma santé, mon budget...

Prenez un rendez-vous\* au: 0254771487

du lundi au vendredi : 9h à 12h30 - 13h30 à 17h30

71 faubourg Chartrain - 41100 VENDOME

\*Sur Vendôme, St Amand Longpré, Fréteval, Montoire sur le Loir, Mondoubleau, Savigny sur Braye

Vous êtes une entreprise. la Mission Locale vous propose:

> une aide pour vos recrutements (définition du profil de poste, présentation de CV, ...)

une information sur les contrats et les mesures d'aide à l'embauche

















Vous êtes en activité professionnelle, Avant de vous engager... demandeur d'emploi ou bénévole, Vous pouvez faire reconnaître vos • Une réunion d'information collective

expériences professionnelles et obtenir • Un entretien conseil pour étudier un diplôme!

La VAE est un droit individuel à faire reconnaître officiellement les compétences acquises au cours de son Pour en savoir + expérience par un diplôme, un titre à Contactez le PIC du Vendômois finalité professionnelle ou un certificat 71 faubourg Chartrain qualification d'une branche 41100 VENDOME professionnelle.

0254771487

Pour qui ?

- Pas de limite d'âge
- Expérience de 1 an minimum

# Le Point Information Conseil (PIC)

Vous informe sur la VAE Vous aide à :

Analyser la pertinence de la démarche au regard de votre projet professionnel et/ou personnel.

Identifier les diplômes, titres, certificats appropriés en fonction des principales activités que vous avez exercées.

Vous met en relation avec les organismes valideurs concernés.







le PIC vous propose :

Service gratuit

votre situation particulière

missionlocale@ml-vendomois.fr





63

# Hommage à Philippe Bigot

Philippe Bigot aimait venir se ressourcer quelques semaines par an dans sa maison de Villamoy.

Il faut dire que sa vie fut trépidante!

Philippe est né en 1942 à Yvré-Lévêque dans la Sarthe. Ses parents étaient boulangers ; il commence son apprentissage en 1956. En 1959, il est ouvrier boulanger à Paris. Il s'inscrit ensuite aux cours de perfectionnement de Monsieur Calvel à l'Ecole Nationale de Meunerie. Après son service militaire, il travaille dans différentes maisons.



C'est en 1965 qu'il se rend à l'exposition internationale de Tokyo, sur la recommandation du professeur Calvel, afin d'y fabriquer et promouvoir la baguette française.

Il reste au Japon et travaille pour la boulangerie « Donq » à Kobe puis à Tokyo jusqu'en 1972, date à laquelle il s'installe à son compte et crée la société « Chez Bigot ».

Entre-temps, en 1969, il se marie avec Yoshiko; de leur union naîtront 2 fils : Taro et Jiro.

On peut dire qu'il existe un fossé culturel entre la France et le Japon. Pour s'installer, il faut maîtriser la langue afin de pouvoir négocier avec les gens et diriger une équipe. De plus, il faut s'adapter à l'alimentation japonaise et bien sûr respecter leurs traditions.

La production de son entreprise se divise en trois grandes parties : 60 % de pain de mie, 25 % de viennoiserie et 15 % de pain en croûte.

Pour faire de bonnes baguettes, Philippe a d'abord dû trouver un minotier car au Japon ils ne proposaient que de la farine blanche.

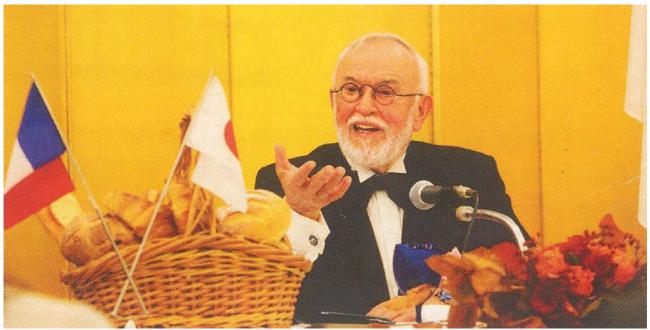
L'autre problème vient du climat. En été, il fait très humide : le pain ramollit. L'hiver est très sec : le pain sèche. La conséquence est que le pain se conserve moins bien dans ces conditions. Le secret de Philippe, c'est ce qu'il appelait les « 3h de pointage », période correspondant à la première fermentation. Cette technique permet de donner plus de goût au pain et assure aussi une meilleure conservation.

Philippe possédait une quinzaine de boulangeries qui comptent au total plus de 150 employés. Il avait également des restaurants ainsi que des boutiques franchisées sous le nom de « Tonton Bigot ».

Philippe aimait transmettre : il intervenait dans 9 écoles culinaires ainsi que dans des émissions télévisées. Il faisait également des démonstrations à l'étranger. Comme il le disait souvent : tout n'est que travail!

Philippe Bigot était surnommé au Japon « le dieu du pain ». Il était chevalier de la légion d'honneur et reconnu par le gouvernement japonais comme un « Gendai no meiko » (maître artisan contemporain), ce qui est extrêmement rare pour un étranger.

Il nous a quittés le 17 septembre 2018, le jour de son soixante-seizième anniversaire. De nombreux hommages lui ont été rendus principalement au Japon et nous nous devions également de mettre en avant le parcours atypique et remarquable d'une personne attachée à notre commune.

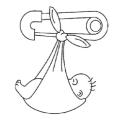


Conférence de presse devant plus de 50 journalistes, revues professionnelles, télévisions et grand public.

# Nos joies et nos peines

# Cette année nous avons accueilli avec joie :

Maël FLORENT dont les parents sont domiciliés 6 rue des Boissonnards, né le 11 Janvier 2018 à La Chaussée St Victor



### Nous nous sommes associés au bonheur de :



Célia MECHENTEL et Christophe DAVID qui se sont mariés le 25 Août 2018.

# Nous avons partagé la douleur de la famille et des amis de :

Mme Nathalie GUILBERT décédée le 13 Mai 2018 à l'âge de 56 ans. M. Jean-Pierre TARDIVEAU décédé le 13 Juin 2018 à l'âge de 68 ans. M. Philippe BIGOT décédé le 17 septembre 2018 à l'âge de 76 ans.



# Et nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux villemardinois venus s'installer dans notre village :

M. COSTARD Pierre, Mme RICORDEAU Laurence et leurs enfants domiciliés 1 impasse des jardins.

M. GUILLON Paul et Mme RENIER Anaïs domiciliés 8 rue de l'Abbaye.

M. LACAILLE Charles domicilié 9 rue de la Gibardière.

M. MONTARU Gilderic et Mme THEPAUT Elodie domiciliés 18 rue des Boissonnards.

Mme PLETU Valérie et ses filles domiciliées 1 rue de la Crochetterie.



# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



# **ANNEE 2019**

<u>Date</u>	<u>Fêtes / Activités</u>	<u>Organisation</u>
Vendredi 08 février (18h)	Remise du bulletin	Commune
Vendredi 08 février	Vente de pizzas	APE
Samedi 02 mars (13h30)	Concours de belote	Chasse
Dimanche 03 mars (07h45)	Comptage de perdrix	Chasse
Dimanche 10 mars	Vente de croissants	APE
Samedi 30 mars (Villeromain)	Carnaval	APE
Dimanche 14 avril (Villeromain)	Brocante	APE
Dimanche 28 avril (Périgny)	Collecte des oeufs de Pâques	APE
Mercredi 08 mai (11h)	Commémoration du souvenir	Commune
Dimanche 19 mai (12h00)	Repas de chasse	Chasse
Vendredi 24 mai	Vente de pizzas	APE
Samedi 15 juin (18h)	Fête de la musique	Commune
Samedi 29 juin (Villemardy)	Fête des écoles	Ecoles
Lundi 11 novembre (11h)	Commémoration du souvenir	Commune
Dimanche 17 novembre	Repas des anciens	Commune



Pour les manifestations organisées par le comité des fêtes Saint-Martin, des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres, il n'y a pas de calendrier d'activités établi pour 2019.

### VILLEMARDY Calendrier 2019 Les jours fériés en rouge décalent la collecte au lendemain 2 Déc. Fév. Juill. Août Oct. Janv. Mars Avr Mai Juin Sept. Nov. Jany 2018 2020 5 1 M 1 5 1 V 1 V 1 L 1 1 1 D 1 M .1 0 1 L 1 D 2 M 2 5 2 A M D 2 B M 2 V 2 1 2 M 2 5 2 L 2 1 2 5 2 A 2 2 1 3 L V 3 M 3 S 1 3 V 3 3 D 3 D 3 M 3 L 3 3 M 3 D 3 M 3 M 4 V 4 L 4 1 4 1 4 5 4 M 4 1 4 D M 4 V 4 В M 4 5 4 L 4 5 D 5 B D 5 A M 5 5 5 V 5 L 5 1 5 В 5 5 J 5 M M 5 5 B 1 6 A L 5 D 6 A 5 6 M 6 M 6 5 6 L 6 J 6 M 6 V 6 D 6 M 6 V 6 7 L 7 V 7 D 7 M 5 7 M 7 M 7 Α 7 5 L 7 1 7 1 7 1 7 D 7 s 8 M 8 V 8 V 8 L 8 5 8 t 1 8 D 8 M 8 V 8 D 8 M 8 M 9 L 9 1 9 D 9 M 9 5 9 5 9 M 9 1 9 D 9 V 9 B 1 9 M 9 5 9 V 10 B L 10 J 10 M 10 M 10 5 10 M 10 J 10 D 10 D 10 V 10 D 10 M 10 M 11 V 11 B M 11 1 11 0 11 V 11 A L 11 L 11 1 11 5 11 L 11 M 11 D 12 A V 12 M 12 5 12 M 12 M 12 V 12 A M 12 B L 12 J 12 5 12 M 12 1 12 D 12 1 13 B L 13 J 13 V 13 A D 13 D 13 M 13 M 13 5 13 5 13 M 13 M 13 V 13 L 13 B L 14 M 14 A 14 J 14 J 14 D 14 M 14 V 14 5 14 L 14 1 14 5 14 M 14 V 15 A 5 15 M 15 V 15 L 15 M 15 5 15 L 15 D 15 M 15 V 15 D 15 M 15 D 16 M 16 V 16 L 16 M 16 M 16 5 16 1 16 D 16 B \$ 16 1 16 5 16 M 16 1 16 V 17 B L 17 J 17 D 17 D 17 M 17 L 17 M 17 5 17 M 17 1 17 D 17 B M 17 V 17 A M 18 V 18 A L 18 1 18 J 18 5 18 M 18 J 18 D 18 M 18 V 18 B 5 18 L 18 M 18 V 19 A 1 19 M 19 5 19 M 19 J 19 5 19 D 19 M 19 M 19 V 19 В D 19 M 19 1 19 J 20 A D 20 M 20 M 20 5 20 J 20 5 20 M 20 V 20 B D 20 M 20 V 20 L 20 L 20 V 21 A V 21 L 21 1 21 1 21 D 21 M 21 D 21 M 21 5 21 L 21 J 21 5 21 A M 21 V 22 B L 22 1 22 M 22 5 22 M 22 D 22 M 22 V 22 B L 22 M 22 5 22 V 22 A D 22 D 23 M 23 5 23 5 23 M 23 M 23 V 23 L 23 M 23 5 23 L 23 1 23 J 23 D 23 В L 24 J 24 D 24 D 24 M 24 V 24 L 24 M 24 5 24 M 24 1 24 D 24 M 24 V 24 B M 25 V 25 B L 25 L 25 1 25 5 25 M 25 1 25 D 25 M 25 V 25 A L 25 M 25 5 25 B M 26 5 26 V 26 J 26 5 26 D 26 M 26 V 26 D 26 M 26 L 26 M 26 1 26 M 26 1 27 D 27 M 27 S 27 L 27 A 1 27 5 27 M 27 V 27 A D 27 M 27 V 27 L 27 M 27 V 28 2 5 29 2 D 28 A L 28 L 28 J 28 J 28 M 28 V 28 D 28 M 28 5 28 1 28 5 28 M 28 B M 29 V 29 A L 29 M 29 5 29 L 29 J 29 D 29 M 29 V 29 B D 29 M 29 J 30 A D 30 B V 30 A M 30 M 30 M 30 B 5 30 M 30 D 30 \$ 30 L 30 V 31 1 M 31 1 31 J 31 D 31 5 31 J 31 M 31 V 31 Déchetteries / Plateforme Déchets verts Tous les mardi Les mardi en

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Danzé	14h - 17h	14h - 17h			14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Morée	9h - 12h		9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30
Selommes	9h - 12h		14h - 17h		14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
St Amand Longpré	14h - 17h	14h - 17h		9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h
St Ouen*	14h - 17h		9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30
Naveil*		14h - 17h		14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30
Vendôme*	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30

9h - 12h 14h - 17h/18h 14h - 17h/18h 14h - 17h/18h 14h - 17h30/19h 14h - 17h30/19h

Horaires de la plateforme déchets verts :

\* les déchets verts ne sont plus collectés dans les déchetteries de Vendôme, Naveil et St Quen

Plateforme

Déchets

Verts

Hiver : du 1er octobre au 31 mars / Été : du 1er avril au 30 septembre



Semaine A

Les bacs doivent être sortis LA VEILLE AU SOIR du jour de la collecte, et rentrés une fois colléctés

